

photo Paul-Henri Taibot, LA PRESSE



# UN REGARD A FAIT ÉCHOUER LA PRISE D'OTAGES À LAVAL

page B 10

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75 — ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI \$2.00 — ABITIBI-TÉMISCAMINGUE LA TUQUE 30¢

25 CENTS MONTRÉAL, VENDREDI 23 JANVIER 1981, 97e ANNÉE, no 19, 44 pages, 4 cahiers

Sears vous en avez pour votre argent... et plus

# la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

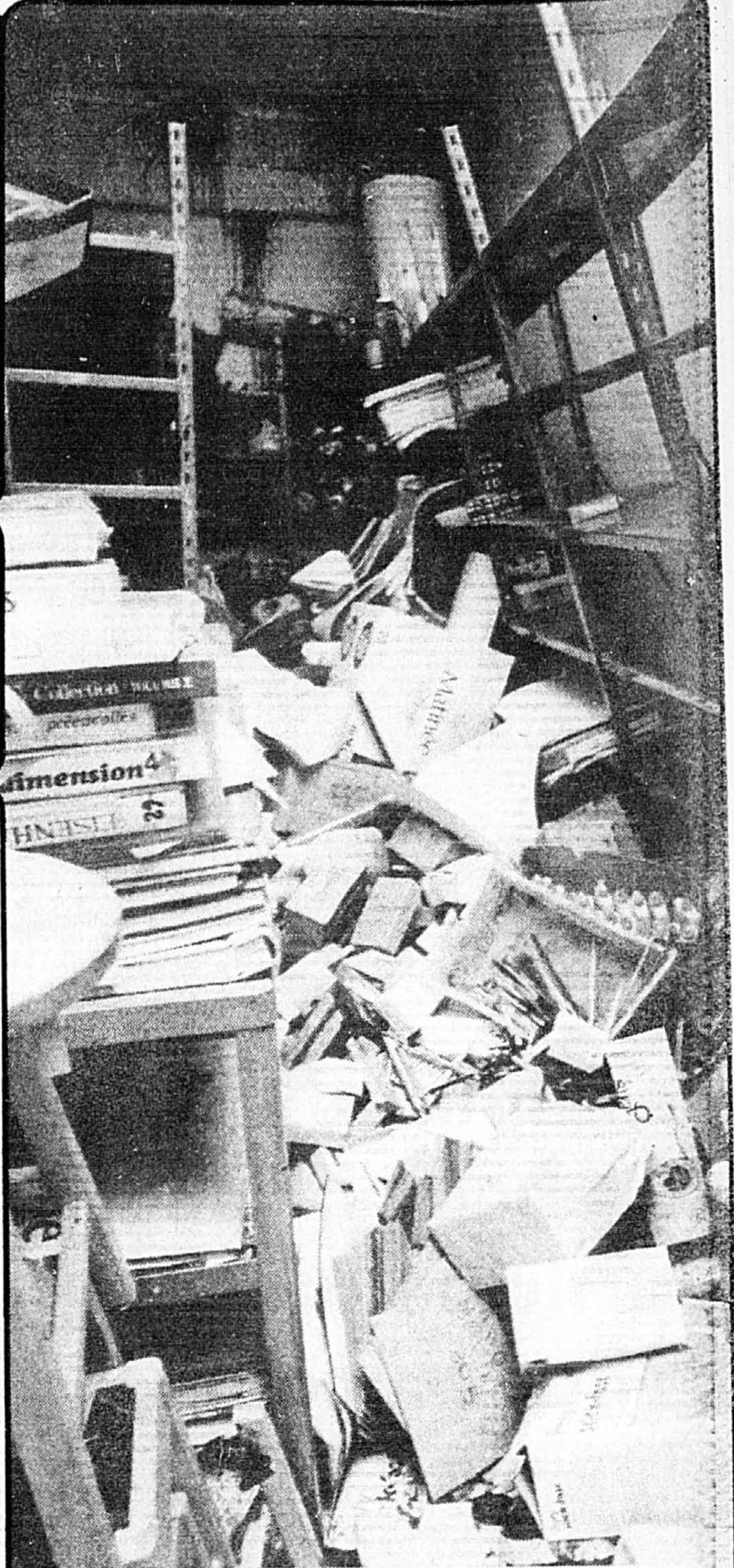


# À LA SUITE DES RÉCITS DE TORTURE LES USA CRIENT VENGEANCE

■ À mesure que filtrent les récits d'horreur faits par les ex-otages, la colère s'amplifie aux États-Unis, rapporte notre correspondant à Washington, Jean PELLETIER. Plusieurs milieux influents estiment que la « barbarie » de Téhéran justifie le rejet de l'accord d'Alger. Cependant, le nouveau secrétaire d'État, le général Haig, partage l'avis de ses conseillers pour qui le non-respect de cette entente serait désastreux pour la politique étrangère des États-Unis.

page A 8

Même s'il se dirige vers le cabinet du dentiste, l'ex-otage Steven Lauterbach, de Dayton, Ohio, est tout sourire: après 444 jours de détention, on supporte n'importe quoi...



# SACCAGE SANS PRÉCÉDENT \$1 MILLION DE DOMMAGES À L'ÉCOLE DE-MAISONNEUVE

page A 3

photo Pierre McCann, LA PRESSE

ÉDITO L'ORGANISME PRIVILÉGIÉ DE L'ÉTAT: LA SAQ PAR JEAN-GUY DUBUC page A 6

NE MANGEZ PAS VOTRE DÉTECTEUR DE FUMÉE page A 3

L'ANNÉE DES HANDICAPÉS



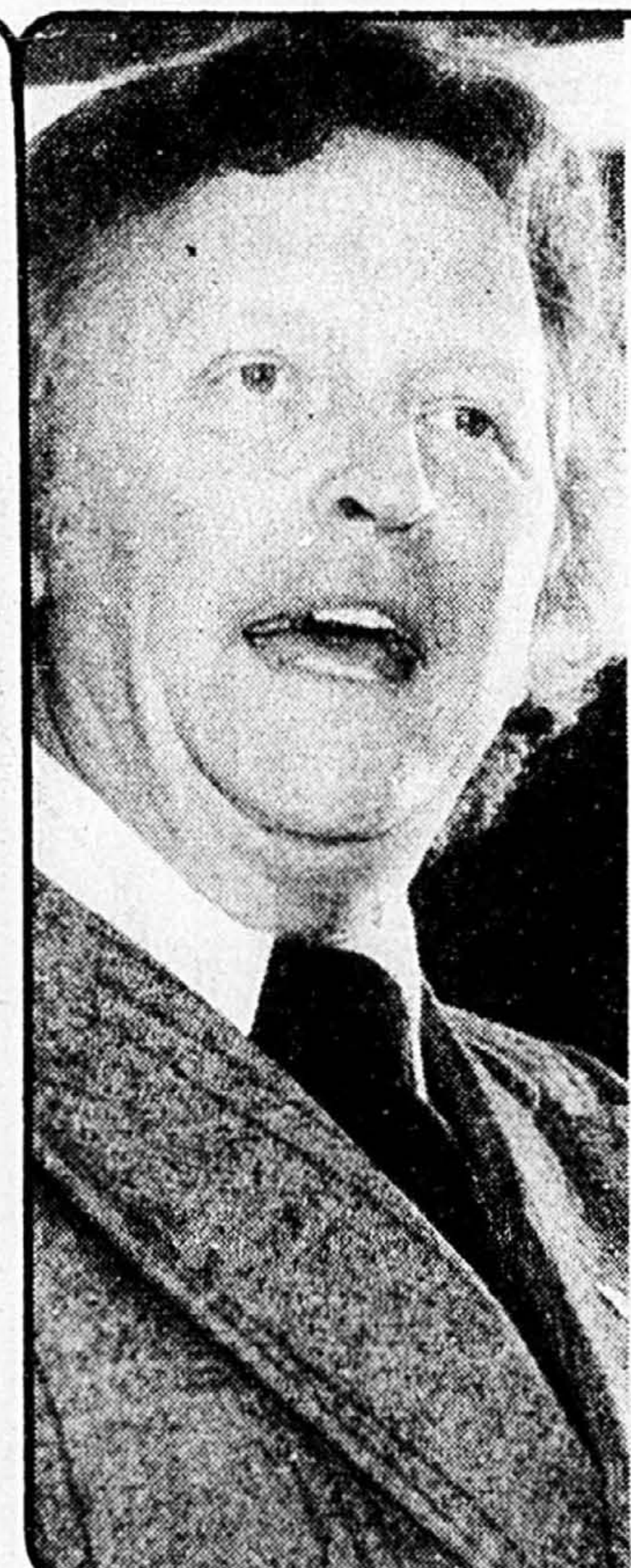
CONSTITUTION

# PAS DE VOTE LIBRE

## DIT TRUDEAU

■ Même si des dissidences s'expriment à ce sujet dans les rangs libéraux, le premier ministre Trudeau n'a pas l'intention d'autoriser un vote libre au Parlement sur son projet de résolution constitutionnelle. Une telle procédure, en vertu de laquelle les députés votent selon leurs convictions propres, sans avoir à respecter la prise de position de leur parti, est habituellement permise par un gouvernement lorsqu'il s'agit de questions de conscience, comme la peine de mort ou l'avortement.

page A 2

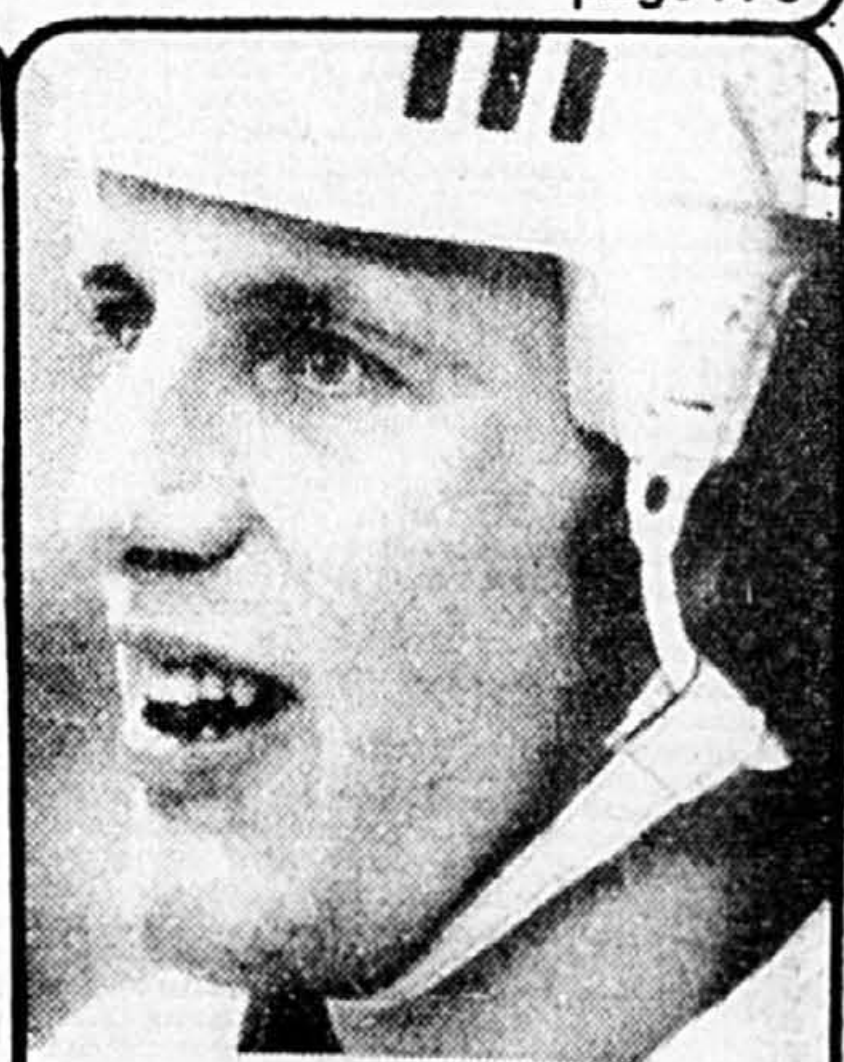


# CORRIDART UN SUJET FROID ENTRE DRAPEAU ET L'ALLIER

■ Faisant une apparition éclair, hier, devant le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, l'ancien ministre des Affaires culturelles Jean-Paul L'Allier a affirmé qu'un homme politique n'avait pas à intervenir dans une exposition d'art pour la modifier ou l'enlever. L'ex-ministre a admis par ailleurs que Corridart demeurait un «sujet froid» entre le maire Jean Drapeau et lui-même. M. Drapeau, comparissant mercredi, avait fait remarquer pour sa part qu'«un ministre n'a aucune juridiction sur Montréal».

page A 3

SOMMAIRE Annonces classées: C 9 à C 11, D 4 à D 7 Arts et spectacles — Informations: A 9 à A 12 — Horaires: B 9 Bandes dessinées: C 12 Carrières et professions: B 8 Décès, naissances, etc.: D 8 Économie: B 1 à B 8 Éditorial: A 6 Êtes-vous observateur?: C 11 FEUILLETON «Ennemis»: C 10 Horoscope: C 12 Jardinage: D 6 Le monde: A 8 Météo: A 2 Mot mystère: C 12 Mots croisés: C 12 Quoi faire aujourd'hui: B 9 Sports: C 1 à C 8 Télévision: B 9 Tribune libre: A 7 Vivre aujourd'hui: D 1, D 2



# BOSSY BLANCHI

page C 1

Notre régime d'épargne-retraite: c'est son rendement SUPÉRIEUR qui fait toute la différence.

# 13 3/4%

Dépôt garanti 5 ans Minimum 500\$ Intérêt crédité annuellement

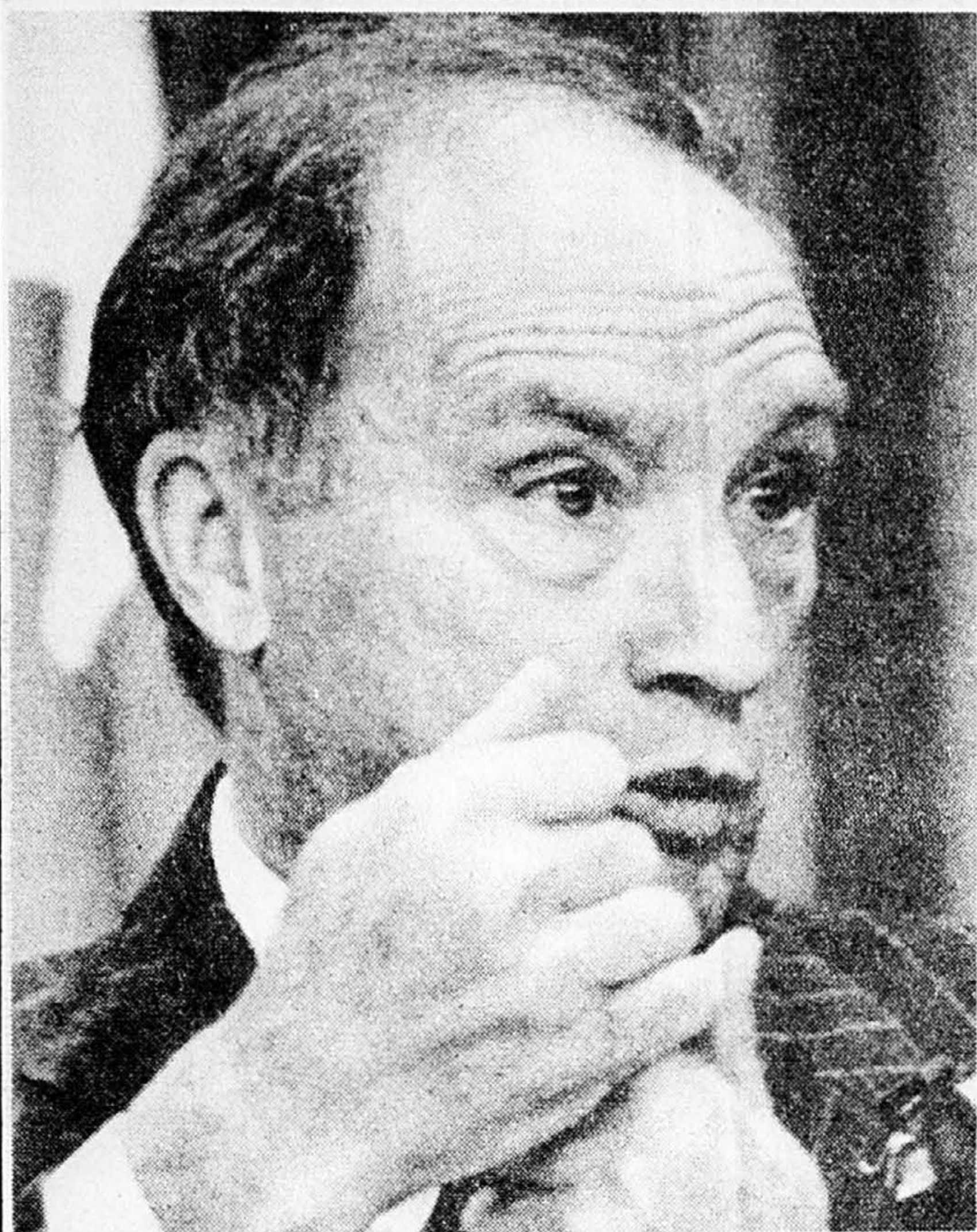
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000 Montréal 866-9641 Sept-Îles 968-1830 Chicoutimi 549-6490 Alma 668-3391 Rimouski 724-4106 Rivière-du-Loup 862-7286 Outremont 739-3266 Québec 666-0630 Lévis 833-4450 Trois-Rivières 379-7230 Hull 771-3227 Ottawa 238-4900 Filiale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust 75, Wellington nord 563-4011 Place Belvédère 563-3447 Carrefour de l'Estrie 563-3331

INFORMATIONS NATIONALES

Les députés libéraux devront se plier à la ligne du parti



Pas question, pour le premier ministre Trudeau, que la résolution constitutionnelle fasse l'objet d'un vote «libre».

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau n'a pas l'intention de permettre un vote «libre» aux Communes et au Sénat sur son projet de résolution constitutionnelle...

PAUL LONGPRÉ (de notre bureau de d'Ottawa)

Interrogé hier à ce sujet, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, il a une réponse aussi laconique qu'éloquente: «Non».

Confiance en Londres

M. Trudeau a par ailleurs réaffirmé sa confiance de voir Westminster approuver la requête du Parlement canadien sans remettre en question son contenu.

Le premier ministre Trudeau n'a pas l'intention de permettre un vote «libre» aux Communes et au Sénat sur son projet de résolution constitutionnelle...

Revenant d'un séjour à Londres, ce dernier a déclaré hier à Fredericton que le projet constitutionnel du gouvernement Trudeau se trouvait présentement en «sérieuse difficulté» à Londres, par suite du lobbying intensif des provinces dissidentes et des divers groupes de pression.

Tout en se félicitant de l'appui du gouvernement conservateur de M. Hatfield, le premier ministre a interprété les propos de ce

dernier comme «un cri d'alarme devant le fait que l'opinion publique britannique a été mal informée».

Le premier ministre Trudeau n'a pas l'intention de se lancer dans une campagne adverse de lobbying, a indiqué M. Trudeau, pour qui une telle démarche aurait un caractère odieux.

Au pays même, le premier ministre écarte l'idée d'une autre campagne de publicité pancanadienne en faveur de son projet.

mettre au point: une campagne fédérale dans les seules provinces où les gouvernements ont fait de la publicité contre le projet de résolution.

Dieu? plus tard

OTTAWA (PC) — Malgré le soutien du Nouveau parti démocratique, les conservateurs n'ont pas réussi, hier, à faire reconnaître, dans le préambule de la constitution, «la suprématie de Dieu».

Lors du vote, les libéraux (14 voix) l'ont emporté sur les conservateurs (8 voix) et les néo-démocrates (2), qui voulaient reprendre, dans la nouvelle constitution, les termes du préambule de la charte des droits introduite en 1960 par l'ancien premier ministre John Diefenbaker.

Aux conservateurs qui demandaient de ne pas «nier notre passé» de nation fondée sur la croyance en Dieu, les libéraux ont répondu que le préambule n'était pas assez étoffé.

Les libéraux du Québec ont peu participé au débat en comité

OTTAWA — La majorité des députés libéraux du Québec ne participent presque jamais au débat sur la constitution qui se poursuit depuis presque trois mois en comité parlementaire.

GILLES PAQUIN (de notre bureau de d'Ottawa)

Selon les statistiques officielles sur la présence et la participation des députés et sénateurs, 23 des 74 députés libéraux du Québec s'étaient présentés à la table du comité entre le 6 novembre et le 9 janvier dernier.

Le coprésident M. Serge Joyal est le seul qui s'est présenté à toutes ces réunions, ses collègues Jean Lapierre, Warren Allmand et Pierre Gimaiel ont assisté respectivement à 41, 40 et 13 rencontres.

Du côté conservateur le seul député du Québec M. Roch LaSalle est venu à huit sessions alors qu'au moins sept de ses collègues des autres provinces se présentaient à plus d'une trentaine de réunions chacun.

Chez les sénateurs libéraux la participation est comparable puisque c'est là aussi une minorité qui s'intéresse à ce sujet. Le sénateur conservateur Arthur Tremblay a participé à 53 réunions, ses collègues libéraux Maurice Lamontagne, Renaude Lapointe et Carl Goldemberg à 34, 33 et 28 respectivement.

C'est le député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Warren Allmand, qui s'est montré le plus volubile en prenant la parole pendant 133 minutes, ce qui tient compte de la réponse que lui fournissaient les témoins. Il est suivi par le député de Shefford, M. Jean

Lapierre avec ses 62 minutes. Le record toute catégorie est détenu par le député Bryce Mackasey (Hamilton) dont les questions et les réponses qu'il obtenait occupaient 428 minutes des travaux de l'assemblée.

Tous les députés peuvent assister aux travaux du comité, mais seulement ceux qui sont des membres réguliers peuvent y prendre la parole; ils peuvent aussi céder leur place et leur privilège à un collègue pour lui permettre d'intervenir sur des sujets qui lui tiennent à coeur.

Toujours à l'article un

Globalement, les représentants libéraux ont accaparé 31 pour cent des heures de travail du comité pendant que les conservateurs en prenaient 13 et que le NPD en obtenait 21. Ces chiffres traduisent la volonté du coprésident Serge Joyal de laisser tout le temps nécessaire à l'opposition.

Hier, le comité a poursuivi l'étude article par article du projet constitutionnel du gouvernement. Après deux jours de palabres on est toujours à l'article un de ce document qui en contient 59, l'ensemble doit être revu d'ici le 6 février, jour où le comité doit remettre son rapport aux Communes.

La journée entière s'est passée à débattre des amendements des partis d'opposition alors que les membres du comité semblaient éprouver de la difficulté à se retrouver dans l'avalanche de documents qui leur tombait dessus.

Le porte-parole néo-démocrate Lorne Nystrom a dit douter que le travail puisse être terminé d'ici à deux semaines comme le veut le gouvernement.

La Quotidienne Tirage d'hier 0-4-4

MORDAUNT SHORT • SANYO • PANASONIC • HITACHI • RCA • QUASAR • MAGNASONIC • TOSHIBA • YAMAHA • KENWOOD • LUXMAN

PROMOTION SPÉCIALE

harman/kardon and KENWOOD audio equipment promotion with prices and specifications.

CABLO-SÉLECTEUR JERROLD STAR COM III \$99.95 à l'achat de tout téléviseur-couleur

RCA and Panasonic televisions promotion with prices and specifications.

NORTEL AUDIO 482 ouest, rue STE-CATHERINE 871-8500

LA MÉTÉO à Montréal

Weather forecast table for Montreal showing minimum and maximum temperatures for today and tomorrow.

au Québec

Weather forecast table for Quebec regions including Abitibi, Outaouais, Laurentides, etc.

au Canada

Weather forecast table for Canadian provinces including Colombie-Britannique, Alberta, etc.

Weather forecast table for various Canadian cities like Saskatchewan, Manitoba, Ontario, etc.

si vous partez...

Table listing weather forecasts for various international destinations like Boston, Chicago, Amsterdam, etc.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E. 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Table with subscription rates and contact information for LA PRESSE.

## Ne mangez pas votre détecteur de fumée!

■ En politique, c'est de bonne guerre pour le parti au pouvoir de trouver tous les moyens pour rejeter toutes les propositions et recommandations qui viennent de l'opposition officielle.

A priori, donc, il ne faut pas s'étonner que le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Yvon Lamarre, trouve le moyen d'écartier une résolution de l'Opposition visant à obliger l'installation de détecteurs de fumée dans les foyers, en avançant le risque de radiations.

Mais de là à s'appuyer sur la compétence et le renom du Conseil national de la recherche pour appuyer une thèse indéfendable, il y a un pas que le président du comité exécutif n'aurait pas dû franchir.

Devant l'importance du sujet, j'ai communiqué avec Bill Atkinson, responsable des relations avec la presse au CNR. Ce dernier rejette carrément la responsabilité d'un tel jugement.

Le CNR, dit-il n'a publié qu'un seul texte d'importance sur les détecteurs de fumée, soit en septembre 1978, sous la plume de G.H. McGuire, de la division des produits de construction.

Et que disait ce texte? En résumé, que les détecteurs de fumée étaient moins dangereux que le cadran des montres à affichage numérique et qu'ils ne pouvaient être dommageables pour la santé... que si vous les mangiez!

J'ignore si M. Lamarre a basé son jugement sur cet article. Si tel est le cas, on pourrait peut-être lui suggérer de communiquer avec le CNR. Car dans l'esprit de M. Atkinson, les dangers infimes qui peuvent découler des détecteurs de fumée sont ridicules en comparaison avec les avantages indiscutables qu'ils représentent pour la sécurité des gens.

### Un geste antidémocratique

L'administration municipale a commis un impair antidémocratique en refusant de divulguer aux membres du conseil municipal l'étude préparée par le bureau d'ingénieurs montréalais Survever, Nenniger, Chênevert sur les trains de banlieue.

Le contenu du rapport importe peu, puisque c'est finalement le Conseil du transport de la région de Montréal (et par ricochet le ministre) qui aura le dernier mot. De toute façon, vous pouvez affirmer sans le moindre risque de vous tromper que si ce rapport avait été le moindre favorable à la décision de la Ville de Montréal d'enrayer l'inté-



Guy Pinard

gration des trains de banlieue à la CTCUM, l'administration Drapeau ne se serait pas enfargée dans les fleurs du tapis et aurait dévoilé le contenu du rapport. En clair, l'administration Drapeau refuse de publier le rapport parce qu'il n'entérine pas sa thèse.

Au niveau du geste toutefois, cette décision est inacceptable. Même si ce rapport a été commandé par le comité exécutif, il a été payé avec les deniers publics (et non pas ceux du Parti civique au pouvoir) et son contenu devrait être rendu public.

### Réal Henri a gain de cause

Vous vous souvenez de l'affaire Henri, qui risquait de perdre sa maison d'été au lac Caribou, près de Sainte-Agathe, parce qu'il refusait depuis deux ans de payer des taxes que la Corporation municipale du canton de Montcalm ne lui rendait pas? Eh bien, Réal Henri a porté l'affaire devant les tribunaux et il a eu gain de cause... en grande partie.

La cause a été entendue devant la Cour des petites créances, le 2 décembre, et le juge a rendu son jugement le 8, mais l'ami Henri ne l'a reçu que le 31.

En substance, le juge condamne la corporation à payer \$20 (plus les frais, \$5) «en compensation des services publics (vidanges) dont le requérant a été privé dû à une erreur administrative concernant les directives données au préposé de la cueillette des vidanges».

Le montant est évidemment minime et coupe la poire en deux puisque le magistrat n'a visiblement pas retenu l'argumentation de Henri au sujet du service des incendies. Mais l'important, c'est qu'un citoyen ait fait la preuve, devant les tribunaux, qu'une corporation municipale ne pouvait pas modifier impunément les taxes, en chargeant pour des services qu'elle ne rendait pas au contribuable.

Il est probable que Réal Henri perd de l'argent dans cette cause, ne serait-ce qu'à cause des longues heures qu'il a dû consacrer à la préparation de son dossier. Mais en revanche, il aura au moins la satisfaction d'avoir amené au moins une corporation municipale à ne plus traiter ses contribuables comme de simples numéros.

# Le sac d'une école fait \$1 million de dommages

■ Trois étages inondés et furieusement dévastés, tel est, grosso modo, le bilan des actes de vandalisme perpétrés dans la nuit de mercredi à jeudi dans la vieille partie de l'école secondaire Chomedey de Maisonneuve, située au 1860, Morgan, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal. Le coût d'un saccage aussi démentiel pourrait dépasser le million de dollars. Le seul nettoyage de ces trois étages, qui comprennent une soixantaine de salles, mobilisera pendant quatre jours et quatre nuits une équipe de plus de cent menuisiers, plombiers, électriciens, peintres et vitriers.

### CONRAD BERNIER

Ceux qui ont découvert le saccage, hier matin, ont dû marcher dans quatre pouces d'eau: les vandales, qui sont vraisemblablement entrés par le toit, avaient ouvert tous les robinets — une quarantaine pour les trois étages — et avaient bouché tous les lavabos. Résultat: quatre pouces d'eau sur trois immenses corridors et des tonnes d'eau qui s'infiltraient partout. A 12h30, après trois heures de pompage, des dizaines de salles étaient toujours inondées et, idéalement, il aurait fallu chauffer des bottes de pompier pour y circuler confortablement.

Mais il y a beaucoup plus que l'inondation. Il y a, en effet, ce saccage presque généralisé, «le pire dans l'histoire des saccages d'écoles appartenant à la C.E.C.M.», au dire de Jean-Claude Bourcier, officier de sécurité à la C.E.C.M. depuis onze ans. C'est si énorme et si démentiel comme saccage qu'il faudra peut-être finalement l'avoir vu pour y croire vraiment.

Sommairement, en tout cas, ça donne ceci: des milliers de livres et de dossiers détrempés, des tonnes de tessons de vitres, des dizaines de classeurs et de

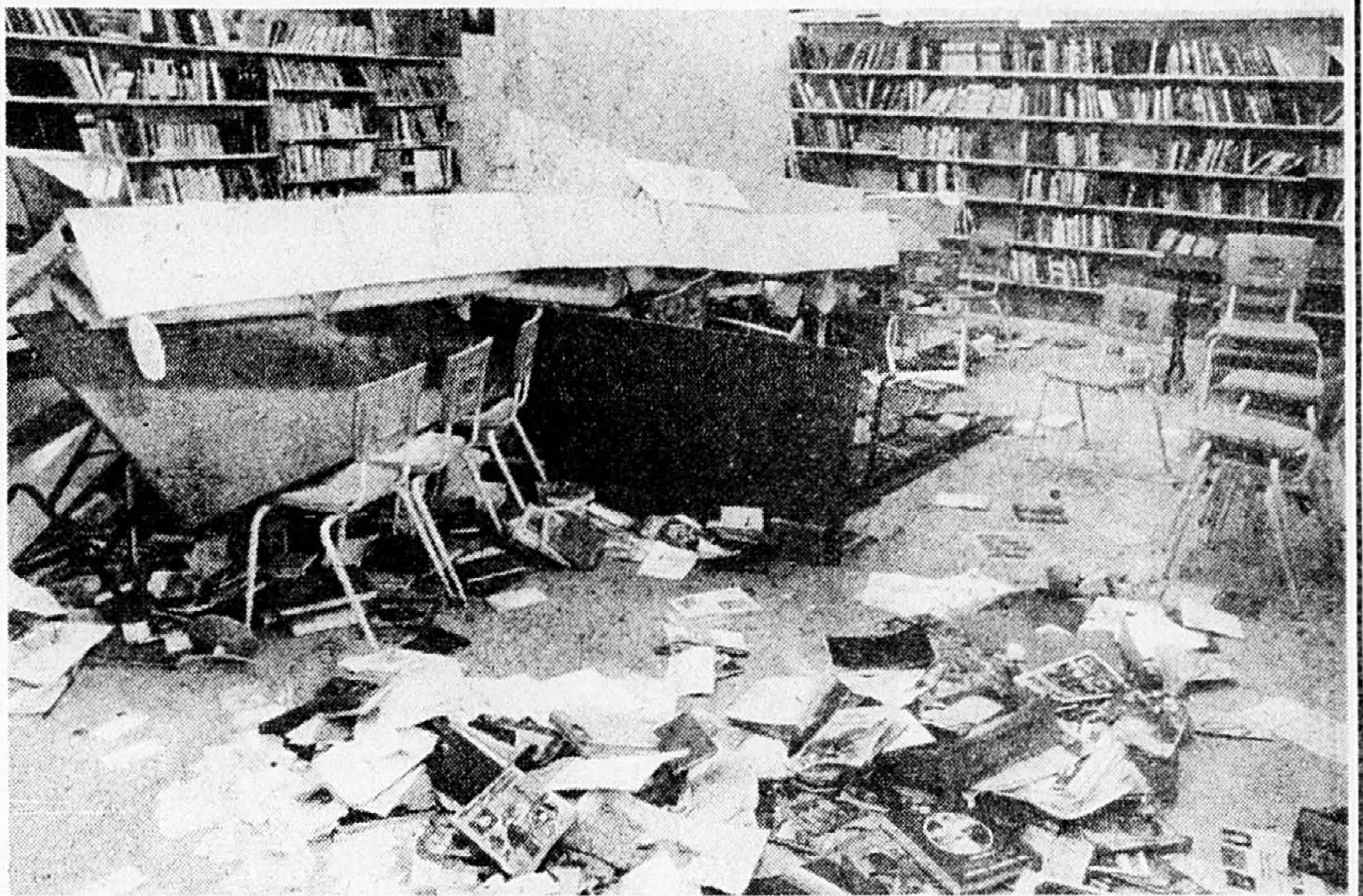


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les vandales ont arrosé les bibliothèques avec le contenu des extincteurs et en ont renversé d'autres sur le plancher dans deux pouces d'eau. Cette école se retrouve sans un seul livre et sans un seul dossier récupérables.

bibliothèques arrachés et tordus, des réfrigérateurs défoncés, des téléphones et des fluorescents arrachés et démolis, des extincteurs vidés de leur contenu, un piano ébréché, un four à céramique abîmé et irrécupérable, etc...

Dans la cuisine, où tout le contenu des réfrigérateurs a été jeté sur le plancher, on y glissait, hier, sur une croustade de deux pouces d'épaisseur, rien de moins qu'une tonne de beurre, de jus, de saucisses, de viande hachée, de pain et de caramel.

Ce saccage, c'est le deuxième, cette semaine, à l'école secondaire Chomedey de Maisonneuve. En effet, dans la nuit de lundi

à mardi, des vandales s'y sont introduits et ont saccagé. Un mini-saccage qui n'a pas pour autant entraîné la fermeture de l'école.

«On peut penser que ce sont les mêmes qui sont revenus dans la nuit de mercredi à jeudi, explique Jean-Claude Bourcier, et s'ils sont revenus, c'est vraisemblablement parce qu'ils avaient été dérangés dans leur travail lors de leur première tentative.»

Cette école secondaire, la seule qui n'ait pas de système d'alarme, a d'ailleurs un dossier peu rassurant au chapitre des effractions, des vols par effraction et des saccages. Toujours

selon Jean-Claude Bourcier, c'est la 40e effraction perpétrée dans cette école depuis onze ans.

M. Claude Therrien, directeur adjoint, rejette l'hypothèse de la participation à ce dernier saccage d'élèves fréquentant présentement l'école. Celle-ci en accueille 650 dont l'âge varie entre 12 et 16 ans. «Le climat est excellent dans notre école et les relations sont bonnes entre les élèves et le personnel enseignant. Les vandales n'ont volé qu'un système de son. Ce sont peut-être des anciens élèves. C'est du boulot de drogues. C'est l'hypothèse que personnellement je retiens...»

## L'ALLIER AU PROCÈS SUR CORRIDART:

# Un politicien ne peut pas modifier ou enlever une exposition d'art

■ Succédant au maire Jean Drapeau à la barre des témoins dans la poursuite intentée par des artistes de Corridart contre la Ville de Montréal, l'ancien ministre des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier, a expliqué hier qu'un homme politique n'avait pas à intervenir dans une exposition d'art pour la modifier ou l'enlever. Il doit respecter ceux qui l'ont réalisée.

### MARTHA GAGNON

M. L'Allier qui a fait une apparition éclair devant le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, a voulu préciser davantage sa pensée en faisant cette comparaison: «Si vous engagez un décorateur pour transformer votre maison, vous pouvez lui demander de refaire la peinture, par exemple, si vous n'êtes pas satisfait. Mais, dans le cas d'une œuvre d'art, c'est bien différent. Si vous l'avez commandée, vous devez prendre ce que l'on vous donne.»

L'opinion de M. L'Allier diffère grandement de celle du maire Jean Drapeau. D'ailleurs, l'ex-

ministre a révélé que Corridart a été et reste un «sujet froid» entre lui et M. Drapeau. Même, peu après le démantèlement de l'exposition, M. L'Allier a évité de soulever la question lors d'une rencontre informelle à laquelle participait le maire.

On se rappellera que lorsqu'il a témoigné mercredi, M. Drapeau en parlant d'un télégramme que lui avait envoyé le ministre des Affaires culturelles après le démantèlement et dans lequel il demandait à la Ville de réinstaller les œuvres d'art, a dit: «Un ministre n'a aucune juridiction sur Montréal.»

M. L'Allier a affirmé, quant à lui, qu'il avait été surpris et quelque peu frustré d'apprendre le démantèlement de Corridart en lisant les journaux le lendemain matin. Il a aussi ajouté qu'en 1976, il avait l'appui du gouvernement qui n'a jamais contesté sa prise de position. On ne lui a jamais demandé de changer d'attitude.

M. L'Allier a profité de l'occasion qui lui était offerte hier, pour faire un rapprochement entre Corridart et la désormais

célèbre murale du Grand Théâtre de Québec, une œuvre de l'artiste Jordi Bonet qui avait voulu graver à jamais les paroles de Claude Péloquin: «Vous êtes pas tannés de mourir bande de caves...»

M. L'Allier a rappelé qu'à l'époque cette œuvre avait choqué et scandalisé une grande partie de la population mais qu'il s'agissait d'une création personnelle à laquelle personne n'avait le droit de toucher. L'exposition Corridart a pu, elle aussi, déplaire à plusieurs mais était-ce une raison pour la faire disparaître. C'est la question que pose l'ancien ministre des Affaires culturelles dont le ministère avait accepté en 1976 d'accorder une subvention de \$385.000 pour Corridart.

Les procureurs de la Ville de Montréal n'ont posé aucune question à M. L'Allier.

Dans la salle d'audience du Palais de justice au 15.11, on peut remarquer quelques artistes qui, tout en suivant les témoignages, sortent leur crayon pour dessiner des croquis de la cour.

La dernière personne à venir

témoigner, hier, pour les treize requérants qui poursuivent la Ville a été l'attaché culturel et vice-consul pour le gouvernement canadien en Belgique et au Luxembourg, M. André Ménard. En 1976, il était coordonnateur du projet Corridart.

Lorsqu'on lui a montré le texte d'une chanson-poème sur la masturbation qui devait faire partie de l'œuvre d'un artiste dans le cadre de l'exposition Corridart, et qu'on lui a demandé si ce genre de texte avait sa place dans un tel événement, M. Ménard a répondu qu'en tant qu'administrateur de projet, il n'avait pas à porter de jugement de valeur sur les œuvres présentées par les artistes mais à voir à ce que tout fonctionne rondement.

«Si vous me présentez cela comme ça, bien sûr que j'aurai un éclat de rire. Ce texte fait partie d'un tout, d'un ensemble. Il ne faut pas le sortir de son contexte», a-t-il expliqué.

C'est aujourd'hui que les procureurs de la Ville de Montréal débütent la présentation de leur preuve.

## MALGRÉ LES CONSEILS DES AVOCATS ONTARIENS

# Les Québécois feraient mieux de payer leurs contraventions

■ Même si un avocat de Toronto conseille à ses concitoyens de ne pas payer leurs contraventions de stationnement, les Québécois feraient mieux de payer les leurs: «Nous avons gagné des batailles juridiques semblables il y a dix ans, mais nous avons fini par perdre la guerre», raconte le directeur de Budget Auto location, M. Joseph Iny.

### JEAN-PAUL SOULIÉ

«Toronto est toujours en retard de dix ans sur Montréal, poursuit M. Iny, mais il leur arrivera la même chose qu'à nous: le règlement sera changé, mais tout le monde devra payer ses contraventions.»

L'avocat de Toronto est Me Bruce Durno. Un jugement de l'Ontario Supreme Court, qui est l'équivalent de notre Cour supérieure, vient de décréter qu'il appartient à la Couronne de prouver que le propriétaire de la voiture était la personne qui avait stationné le véhicule illégalement, «ce qui est impossible».

La cause sera, de toute évidence, portée en appel. Elle intéresse au plus haut point les compagnies de location d'automobiles, qui sont propriétaires de véhicules, mais peuvent difficilement être tenues responsables des infractions commises par leurs clients. Une bataille semblable a été menée à Montréal il y a une dizaine d'années. Le même «trou» dans la loi existait alors.

Qu'à cela ne tienne, la loi a été changée, et la Ville de Montréal peut continuer à collecter ses contraventions. Elle les fait payer par le loueur de voitures, qui se retourne ensuite contre son client. Seul résultat réel de l'opération, c'est à cette époque que la Ville de Montréal a commencé à expédier des «avis préliminaires». Pour une contravention de \$15 gentiment glissée sous votre essuie-glace, la Ville ajoute simplement \$3 de frais d'administration. Si vous louez votre voiture, la compagnie de location se fera un devoir de vous expédier le compte, en y ajoutant \$6 de frais. L'administration, ça se paie.

Chez Budget, M. Iny déclare que les 10.000 ou 15.000 clients de la compagnie doivent payer un montant astronomique de contraventions à la Ville de Montréal. «Nous en collectons environ 70 à 80 pour cent, mais chaque année, les montants non payés doivent coûter de \$10.000 à \$60.000 à la compagnie. Dans une ville comme Montréal, il faut considérer ça comme une sorte de «taxe».

De toute façon, pour M. Iny, «il n'y a plus rien à prouver» dans ce genre de bataille, et si les avocats ontariens conseillent à leurs clients de ne pas payer leurs contraventions, ils ont bien raison de leur dire de les conserver précieusement. Il faudra bien qu'ils les acquittent un jour. Et avec les frais d'administration en plus.

# Examen psychiatrique pour Young

■ A la demande de sa famille qui a obtenu une ordonnance de la Cour provinciale en vertu de la loi sur la maladie mentale, Gary Young, ce pompier de 30 ans qui est accusé de délit de fuite, de méfaits et de voies de fait sur la personne de Bernard Morrier, un journaliste du Devoir, devra subir des examens psychiatriques au Jewish General Hospital pour une durée de 48 heures afin de connaître son état psychologique.

### MARTHA GAGNON

A la surprise de tout le monde et même de son avocat, Me Michael Kastner, qui avait eu une conversation avec lui la veille, Gary Young ne s'est pas présenté en cour, hier matin, pour son enquête préliminaire qui devait débiter devant le juge Jacques Trahan des Sessions.

C'est le frère de Gary Young qui, lui, est policier, qui est venu au Palais de justice pour expliquer à l'avocat et à quelques journalistes présents qu'il avait présenté une requête en Cour provinciale pour obtenir le droit de faire examiner Gary. Selon

lui, une telle mesure s'imposait à la suite d'incidents malheureux qui seraient survenus depuis que des accusations ont été portées contre lui, après la fameuse nuit du 30 novembre au cours de laquelle le journaliste Bernard Morrier dit avoir été assailli par un individu armé d'une barre de fer qui lui a asséné des coups de pied à la figure après l'avoir forcé à se coucher par terre. Il semble que c'est la vue d'un petit drapeau du Québec affiché dans le pare-brise de l'automobile de M. Morrier qui aurait déclenché la fureur de l'assaillant.

Toujours d'après les informations fournies par le frère de l'accusé, Gary Young serait actuellement dans un état dépressif qui l'aurait même poussé à s'en prendre physiquement à sa mère pour des raisons inconnues. Certains problèmes personnels, dont la séparation d'avec sa femme, pourraient être à l'origine de ce que son frère qualifie de «dérèglement psychologique passager».

C'est le juge Bernard Hamel de la Cour provinciale qui a émis

une ordonnance, hier matin, pour obtenir l'avis d'au moins deux psychiatres sur l'état mental de Gary Young qui sera hospitalisé pour une durée de 48 heures. A la lumière des rapports médicaux qui seront remis, la cour verra s'il y a nécessité de faire interner le jeune homme dans une institution avec le consentement de sa famille.

### Procédure inusitée

Habituellement, c'est à la demande du procureur de l'accusé, lors de sa comparution en cour des Sessions, que le juge peut, s'il le veut, ordonner des examens psychiatriques. Hier, c'est à la demande du frère de Gary Young — ce qui est inusité — que l'ordonnance a été émise en Cour provinciale. Il s'agit d'une procédure régulière mais inhabituelle.

Pour conserver sa juridiction sur l'accusé et afin que la justice suive son cours une fois que l'on sera renseigné sur l'état de Gary Young, la Cour des sessions a émis un mandat d'amener.

C'est le deux décembre dernier que le pompier qui travaille

à Hampstead a comparu devant le juge André Chaloux. Il a alors choisi un procès devant juge et jury. Lors de son enquête sous caution le 5 décembre, il a obtenu une libération conditionnelle jusqu'à son enquête préliminaire. Il n'a jamais été question à ce moment-là de la nécessité de lui faire subir certains examens.

En parlant de son frère hier, le policier qui a refusé de dire dans quel district il travaillait, a expliqué: «Je me suis rendu compte que ça n'allait pas très bien pour lui. Il a changé. Il est loin d'être fou mais il n'est pas dans son état normal.» D'après l'avocat, Gary Young a déjà été hospitalisé à deux reprises au Jewish Hospital pour y subir des traitements psychiatriques. «Il a besoin d'aide», a-t-il ajouté.

Hier après-midi, les policiers de Laval n'avaient toujours pas fait de recherche pour trouver le jeune homme qui devrait habiter à Chomedey. Selon son frère, il n'était pas au courant des procédures. «Depuis quelque temps, il se conduit comme un adolescent», a conclu Me Kastner.

## CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

## Six démissions suivent celle de la présidente Doris Anderson

■ OTTAWA (d'après CP et UPC) — Trois des 20 membres du Conseil du statut de la femme ont donné leur démission hier, suivant ainsi l'exemple de la présidente, Mme Doris Anderson, qui avait démissionné la veille pour protester contre l'ingérence gouvernementale dans les activités de cet organisme.

Marian Edwards, de Fredericton, et Joan Seeley Butler, de Toronto, ont donné leur démission au cours de la réunion trimestrielle du conseil, hier matin, et dans l'après-midi elles ont été imitées par Elizabeth Batstone: cette dernière avait été nommée par le gouvernement libéral cet automne, tandis que les deux premières femmes avaient été nommées par le premier ministre Joe Clark en 1979.

Par ailleurs, presque simultanément, trois membres du personnel clé du siège social du conseil, à Toronto, ont abandonné leurs fonctions: il s'agit de Julie Woodsworth, directrice des communications, Wendy Clark, assistante auprès de la présidente démissionnaire, et Shelley Ann Clark, secrétaire particulière de Mme Anderson.

Win Gardner, première vice-présidente du conseil, agira en qualité de présidente intérimaire en attendant que le ministre responsable du CSF, Lloyd Axworthy, décide qui succédera à la présidente démissionnaire.

Dans un geste de conciliation, M. Axworthy a invité hier les principales organisations féministes du Canada à soumettre au gouvernement des suggestions sur la façon de restructurer le CSF à la suite de la démission de la présidente et de plusieurs autres membres.

Le ministre a annoncé cette mesure aux Communes où, pour la seconde journée consécutive, l'opposition a réclamé sa démission.

Mme Anderson avait démissionné après que le conseil eut décidé, par 17 voix contre 10, de reporter au mois de mai une



conférence sur les femmes et la constitution prévue pour février, sur l'avis de M. Axworthy, qui aurait laissé entendre que de la tenir le mois prochain pourrait embarrasser le gouvernement.

La présidente a affirmé que l'exécutif avait cédé aux pressions politiques exercées par le ministre, et a décrit le vote comme une preuve de la dépendance du conseil envers le gouvernement fédéral.

Selon Mme Anderson, le fait que le conseil soit essentiellement constitué de libérales et qu'il soit financé par le gouvernement n'autorise pas celui-ci à s'immiscer dans ses affaires.

«Le ministre va s'apercevoir que le conseil n'est pas une marionnette qui se meut dès qu'on tire les ficelles», dit-elle.

Mme Anderson a laissé entendre que sa démission allait lui donner plus de temps pour achever son second roman, dont les

protagonistes appartiennent à l'industrie du magazine (elle fut pendant 22 ans rédactrice en chef de la revue *Châteline*).

## MacGuigan annonce une réorientation de la politique étrangère

■ TORONTO (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a déclaré hier, que le gouvernement fédéral entendait orienter la politique étrangère d'une nouvelle façon, créant de nouveaux liens

stables avec les pays non occidentaux.

«Nous devons commencer à voir les pays étrangers comme des réservoirs de capital, de travailleurs spécialisés, de technologie et de ressources énergi-

## Cinglante réplique des parlementaires français au boycott des députés libéraux

■ OTTAWA — Le boycott d'une réception à l'ambassade de France, geste annoncé par des députés libéraux fédéraux et endossé par le premier ministre Trudeau, a soulevé hier les commentaires les plus acerbes de la part des parlementaires français, invités par le gouvernement canadien.

GILLES PAQUIN  
de notre bureau d'Ottawa

Le président du caucus des députés libéraux du Québec à Ottawa, M. Jacques Olivier, avait indiqué la veille que ses collègues s'abstiendraient de participer à cette réception pour manifester leur réprobation «face à l'ingérence inacceptable de la France dans les affaires internes canadiennes». En clair, il s'agissait de démontrer à la délégation de parlementaires français qu'on était mécontent de l'appui de Paris au Québec lors de sa demande de participation au sommet francophone de Dakar.

La France avait alors déclaré qu'il ne saurait y avoir de «commonwealth» ou communauté des pays de langue française sans le Québec, ce qu'Ottawa considère une «ingérence» dans

les affaires de la fédération canadienne.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, hier, M. Trudeau a endossé la déclaration de son caucus même s'il n'était pas présent lors du vote à ce propos. Se référant à la célèbre maxime du premier ministre français Raymond Barre, il a ajouté: «Je trouve qu'ils (les Français) poussent un peu plus loin la non-indifférence que la non-ingérence...»

Pendant la réception en soirée, les huit parlementaires français ont tenu à répliquer à cette déclaration de leur hôte et ont émis un communiqué commun.

«Nous sommes venus au Canada pour répondre à une invitation du gouvernement fédéral», disent-ils. L'initiative prise par un certain nombre de membres du Parlement fédéral canadien de ne pas participer à la réception offerte à l'ambassade de France en l'honneur de la délégation française apparaît surprenante, d'autant plus qu'elle a donné lieu à des commentaires inopportuns et au demeurent sans aucun fondement sur la politique de la France.

«Nous déplorons ce geste qui ne correspond pas à l'esprit dans lequel notre voyage d'étude a été conçu d'un commun accord avec le gouvernement fédéral et nous espérons que les entretiens que nous allons avoir dans la suite de ce voyage continueront d'être caractérisés par le climat de franchise, de cordialité et d'intérêt réciproque qui a marqué le début de notre séjour au Canada.»

Olivier a gaffé

En dépit des propos de M. Trudeau et de l'appel de M. Olivier, une douzaine de parlementaires fédéraux s'étaient rendus à l'ambassade de France pour fraterniser avec leurs homologues français.

Le président de l'Association interparlementaire France - Canada, le député de Terrebonne Roland Comtois, s'est dit étonné de la déclaration de M. Olivier et a affirmé que le caucus n'avait jamais décidé de boycotter la réception. Il s'agit d'une méprise, d'expliquer M. Comtois, certains des membres du comité sur la constitution ayant simplement indiqué qu'ils ne croyaient pas opportun de se rendre à une telle rencontre tout en effectuant leurs travaux.

Le député de Vaudreuil, M. Hal Herbert, a été plus tranchant à l'égard de M. Olivier: «J'ai suivi les discussions du caucus et nous n'avons jamais dit ça. M. Olivier s'est égaré et je trouve ça irresponsable.» Pour le député de Jonquière Gilles Marceau, la déclaration de M. Olivier n'a guère de sens puisque le but de l'Association des parlementaires est précisément de favoriser la coopération entre les deux pays.

Rabroué par ses collègues et endossé par son chef, M. Olivier se trouve assis entre deux chaises. En dépit de son absence, la soirée s'est bien déroulée... députés français et canadiens sablant le champagne dans la bonne humeur.

## LES RUES DE MONTRÉAL

DUNKERQUE, parc (1967)

Ville française célèbre pour la violente bataille qui y fit rage lors du rembarquement des troupes alliées, suite au débarquement avorté de 1940. Il s'agit d'un parc de voisinage de 2,35 acres, situé en bordure ouest du chemin Dunkirk, entre Kirkfield et Jean-Talon.

DUNKIRK, chemin (1953)

Jadis connue sous le nom de chemin Canora, cette voie se trouve dans le prolongement du chemin Dunkirk (Dunkerque en français) dans Ville Mont-Royal. Axe sud-nord à partir de Jean-Talon, à l'ouest de la voie ferrée du CN.

DUCLOS, rue (1963)

A la mémoire de Charles-Albert Duclos (1861-1951), juge de la Cour Supérieure à Montréal en 1916. Nom précédent: rue Laura. Axe est-ouest, croisant Saint-Denis au sud d'Ontario.

MESSIER, rue (1901)

En hommage à Charles Messier, maire de l'ex-village de de Lorimier, annexé à Montréal le 29 mai 1909 sous le nom de quartier de Lorimier. Maire au moment de l'annexion. M. Messier fut élu échevin du nouveau quartier pour le premier terme. Axe nord-sud à partir de Laurier, à l'ouest de Frontenac.

METCALFE, rue (?)

En souvenir de lord Charles Theophilus Metcalfe (1785-1846), 16e gouverneur général du Canada (de 1843 à 1845). Ce dernier viola les principes du gouvernement constitutionnel tels qu'établis en 1841, et laissa le pays en proie aux divisions politiques. Une partie de cette voie a jadis porté le nom de rue du Cimetière. Axe nord-sud à partir de Sherbrooke à l'ouest de la Côte du Beaver Hall.

MESY, rue de (1922) et parc de (1956)

A la mémoire de Charles-Auguste de Saffray de Mézy, 7e gouverneur de la Nouvelle-France, qui arriva à Québec en 1663 avec une centaine de familles.

Jadis connue sous le nom de rue Saint-Jean, la voie s'étend d'ouest en est à partir de Lachapelle, au nord de Salaberry.

Le parc de voisinage de 5,26 acres est borné par les rues de Mézy, Lachapelle, Grenet et Legault, dans le quartier Ahuntic.

DUDEMAINE, rue (1922)

Jadis nommée rue Oneida, cette voie honore une vieille famille de l'ex-ville de Cartierville, annexée à Montréal le 22 décembre 1916. Axe est-ouest croisant l'autoroute des Laurentides, au sud de Salaberry.

**VOUS NE TROUVEREZ PAS  
LE NOUVEAU 4x4 DE SUZUKI  
AU SALON DE L'AUTO... MAIS  
VOUS LE VERREZ PEUT-ÊTRE  
ESCALADER LE MONT-TREMBLANT,  
FAIRE TOURNER LES TÊTES  
RUE CRESCENT, OU PARCOURIR  
LES PLAINES DE LA RIVE-SUD...**

Allez-y avec Suzuki,  
les nouveaux 4 x 4 décapotables, toit rigide ou camionnettes.

Le seul véhicule tout-usage à quatre roues motrices que vous pouvez vous offrir dès maintenant.

À partir de \$6,490.\*



Allez-y avec  
**SUZUKI**

\*Frais de transport et de préparation non inclus.

Essayez les Suzuki 4 x 4 chez ces concessionnaires:

St-Hubert Automobiles Ltée  
2755, Montée St-Hubert, St-Hubert

Centre d'Autos Capital Inc.  
7485, Boul. St-Laurent, Montréal

\* Ouverture le 2 février

Automobiles Grand\* Boulevard Ltée  
17 Grand Boulevard Île Perrot

\* Ouverture le 2 février

Les Véhicules Toutes Saisons Ltée  
14350 Boul. Gouin, Ouest, Pierrefonds

Auto Cité Suzuki  
3500 Jean-Talon, Ouest, Montréal

# Les retombées de la réforme fiscale épuisées en juin

Les retombées bienfaites de la réforme fiscale du gouvernement Lévesque auront à peu près disparu pour la majorité des municipalités à la fin de 1981. Cette réforme aura contribué à apporter un léger soulagement fiscal aux petites municipalités durant deux ans, mais elle aura épuisé toutes ses ressources avant la fin du présent exercice dans le cas des villes de 25.000 âmes et plus.

**FLORIAN BERNARD**

Telles sont les conclusions d'une analyse effectuée auprès de 148 municipalités par l'Union des municipalités du Québec et qui ont été divulguées, hier, en réponse aux propos optimistes tenus la veille par le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Lévesque. Ce dernier avait déclaré, mercredi, que la réforme fiscale avait apporté un soulagement fiscal de l'ordre de 6% pour l'ensemble des contribuables du Québec.

L'UMQ, sans nier ce chiffre de 6%, a toutefois expliqué que la réforme n'aura apporté qu'un soulagement passager, de courte durée, et que son espérance de vie est compromise.

L'Union des municipalités a sérieusement mis en doute les chiffres invoqués par le ministre Lévesque dans sa justification

des soulagements fiscaux consentis aux contribuables. Les «simulations» du gouvernement, a soutenu l'UMQ, se sont avérées inadéquates dans plusieurs cas. Plusieurs villes ont déjà fait savoir qu'il existe un écart considérable entre les simulations du gouvernement et les revenus réels qu'elles ont retirés de la récente réforme.

Par ailleurs l'UMQ a soutenu que la réforme n'a pas tenu compte des nouvelles responsabilités imposées aux villes par le gouvernement, notamment au chapitre de l'assainissement des eaux, du transport en commun et des loisirs.

Cette réforme, a déclaré l'UMQ, n'a pas prévu un accroissement suffisant des revenus municipaux pour faire face aux dépenses occasionnées par les nouvelles responsabilités des villes. C'est une réforme à court terme, a soutenu l'UMQ.

Les avantages que la réforme devait apporter aux villes ont été sérieusement érodés par le retard des gouvernements à acquitter le montant des «en-lieux» de taxe sur leurs immeubles et sur ceux des réseaux des affaires sociales et de l'éducation. L'étude faite par l'UMQ a clairement démontré que le gouvernement du Québec n'avait, à ce

jour, versé que 49,6% de la somme due pour ses immeubles et 74,4% pour ses réseaux. Le gouvernement ne «s'impose» aucun intérêt lorsqu'il est en retard dans ses versements, ce qui pénalise les villes.

Ces retards ont fait perdre aux municipalités une somme évaluée à \$15 millions en 1980...

Lorsque le gouvernement a présenté ses «simulations» aux villes, il n'a pas tenu compte de ses retards à acquitter ses dettes et des intérêts perdus pour les municipalités.

La réglementation issue elle-même de la réforme fiscale a imposé des coûts additionnels aux municipalités. Ainsi, l'obligation pour les villes d'étaler le paiement des comptes de taxe en plusieurs versements a eu pour conséquence d'augmenter le coût d'administration et de diminuer les revenus provenant des intérêts des argents placés en banque. Il en coûte en moyenne \$5 par contribuable pour étaler le paiement des taxes en plusieurs versements. Ainsi, pour une ville de 50.000 habitants, la dépense additionnelle imposée à la municipalité sera de \$250.000. Là encore, le gouvernement n'a pas tenu compte de ces dépenses en présentant ses «simulations» aux municipalités.

La situation est revenue à la normale, dans le transport en commun de la Rive sud, au lendemain de la perturbation du service d'heures de pointe qui s'était produite mercredi après-midi lorsque la CTRSM avait décidé de garder au garage 60 des 80 autobus supplémentaires qui devaient prendre la route vers la Place Bonaventure via le pont Champlain.

**GERMAIN TARDIF**

Au cours de la soirée de mercredi la conciliation s'est poursuivie et a abouti à une entente sur vingt des 45 clauses à l'agenda, entre les chauffeurs d'autobus et l'employeur.

Hier, d'autres séances avaient lieu avec le conciliateur du ministère du Travail, M. Robert Chagnon, au cours desquelles on devait s'attaquer à d'autres clauses, notamment celle ayant trait aux contrats forfaitaires avec d'autres organismes tels les Autobus Leboeuf qui font le transport des personnes handicapées pour la CTRSM.

Devant ce déblocage subit, le syndicat des chauffeurs d'autobus a demandé à ses membres de mettre fin, pour le moment, aux moyens de pression qu'ils utilisaient jusqu'ici: admission gratuite lorsque la monnaie du passage n'est pas exacte ou lorsqu'un usager mécontent veut apostropher le chauffeur, stationnement des autobus dans la cour plutôt que dans le garage, etc.

Les chauffeurs continueront toutefois, jusqu'à avis contraire, à ne pas utiliser leur uniforme durant les heures de travail et continueront de porter sur eux un macaron informant les passa-

## LE TRANSPORT EN COMMUN

# Retour à la normale sur la Rive sud

gers qu'ils veulent «un contrat sans otage public».

«Ce macaron, d'expliquer un porte-parole des chauffeurs, M. Gérard Pesant, vise à faire savoir aux usagers que notre attitude est de n'adopter aucun moyen de pression sur leur dos.»

Même si le conflit a connu, hier, des développements positifs, on ne peut encore parler de lune de miel.

Dans une lettre polycopiée, datée de mardi, apparemment rédigée mercredi, en tout cas livrée hier, la direction de la CTRSM avertit les chauffeurs qui refusent de porter leur uniforme qu'ils sont passibles de congédiement et que chaque cas sera étudié séparément.

«Pourquoi nous arrivent-ils avec ce genre de lettre alors que la situation s'est sensiblement améliorée depuis hier?» se demande M. Pesant.

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, la direction a, d'autre part, fait procéder par ses mécaniciens à l'enlèvement des étrangleurs électriques d'urgence sur tous ses autobus.

Mercredi, a rappelé M. Pesant, la CTRSM avait donné comme raison pour interrompre ses services aux heures de pointe

que ses étrangleurs étaient défectueux, ce qui constituait un danger pour la sécurité des passagers et qu'il fallait les vérifier. Durant la nuit elle les enlève tous et met quand même ses autobus en circulation ce matin. Trouvez-vous ça logique?»

A la suite de cette action de la CTRSM, le syndicat a demandé par téléphone à la Régie de l'assurance-auto à Québec, d'envoyer immédiatement un inspecteur pour constater le fait.

La directrice de la sécurité routière, M. Guy Vaillancourt, lui a répondu qu'il n'y avait pas d'inspecteur disponible pour l'instant et que, de toute façon, une telle demande devait se faire par écrit.

Une lettre est donc partie hier par courrier spécial, à destination de la Régie.

L'étrangleur d'urgence est un dispositif obligatoire pour les autobus qui fait que lorsqu'un trouble de moteur se développe celui-ci s'étouffe automatiquement.

Selon un représentant de la CTRSM, l'absence de l'étrangleur met en danger seulement le moteur et non la sécurité des usagers.

# Le Gardeur: il faut maintenant rembourser

La commission scolaire Le Gardeur, de Repentigny, devra récupérer le montant complet des dépenses faites par les épouses de ses commissaires ayant participé au tragique congrès de Las Vegas, où deux participants devaient notamment perdre la vie dans l'incendie de leur hôtel.

**MARIO FONTAINE**

Bien plus, les commissaires seront aussi tenus de rembourser la différence entre leurs dépenses admissibles en vertu des règlements et celles qu'ils ont effectivement effectuées. Au total, de cinq à six mille dollars devront réintégrer les coffres de la commission.

Le ministère de l'Éducation lui a écrit une lettre en ce sens la semaine dernière, mais a attendu hier pour la rendre publique. On se souvient que Le Gardeur avait envoyé — toutes dépenses payées — onze participants à un congrès dans la capitale américaine du jeu en novembre dernier. A peine six d'entre eux prenaient part aux travaux, les autres ne faisant qu'accompagner leur conjoint aux frais des contribuables.

Le président du conseil des commissaires, M. Maurice Paradis, s'est refusé à tout commentaire hier. Il attend que chacun ait reçu la lettre avant de proposer une «décision corrective» à la réunion de lundi prochain.

Dans l'intervalle, l'enquête instituée par le gouvernement se poursuit et on ne peut dire avec certitude, au bureau du ministre Laurin, si elle s'étendra aux autres congrès ayant entraîné une participation des gens de Le Gardeur.

Dans une lettre circulaire datée du 7 mai 1980, le sous-ministre de l'Éducation, M. André Rousseau, rappelait à toutes les commissions scolaires du Québec les restrictions de la Loi sur l'instruction publique relatives aux rémunérations des commissaires.

Celles-ci sont généralement modestes, et c'est ce qu'avaient allégué les responsables de Le Gardeur à la suite de «l'affaire Las Vegas», disant qu'un voyage des commissaires avec leur conjoint compensait pour leurs nombreuses heures passées au service de la commission.

Le fameux voyage n'a d'ailleurs pas fini de tourner au vinaigre, puisque le ministère réclame en outre une confirmation de remboursement pour quatre commissaires et un conjoint qui devaient être du voyage pour se désister par la suite.

# Robert Courteau nommé directeur des pompiers de Laval

A compter du mois de mars prochain, le Service d'incendie de Laval sera dirigé par un nouveau directeur à la suite de la retraite de J.-Benoit Bourque.

Après avoir rencontré des candidats, le comité exécutif de la Ville aurait arrêté son choix sur Robert Courteau qui depuis près de 12 ans occupe le poste d'assistant-directeur du Service d'incendie de Laval. Il est âgé de 54 ans.

M. Bourque a été nommé à la tête de la brigade des incendies de Laval lors de la fusion en 1965. Il était au moment de sa nomination conseiller municipal à Montréal.

Dans quelques semaines, les autorités municipales devraient nommer un assistant-directeur pour seconder le nouveau directeur dans ses fonctions.

# LIQUIDATION

*Mirage*

**MEUBLE ET DÉCOR INC.**

**2 DERNIERS JOURS**  
vendredi 23 et samedi 24 janvier 1981

aucune taxe de vente sur les meubles

jusqu'à

**50%**

**DE RÉDUCTION**

SUR TOUTE LA MARCHANDISE ET LES MODÈLES DE PLANCHER DISCONTINUÉS AINSI QUE SURPLUS D'INVENTAIRE DANS NOS 4 MAGASINS

*Mirage*



- MONTREAL La Cité (coin avenue du Parc et Prince-Arthur — niveau de la rue) 284-1969-70  
Stationnement
- SAINT-LAURENT Place Vertu, 3131, chemin Côte-Vertu 336-1606 (0036)
- WESTMOUNT 4823 ouest, rue Sherbrooke (coin Victoria) 932-0240
- DOLLARD-DES-ORMEAUX 4690, boul. des Sources, route Transcanadienne, sortie 55 nord 683-6031 (6039)

LIVRAISON ET ASSEMBLAGE EN SURPLUS

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN  
président et éditeur

ROGER-D. LANDRY  
vice-président exécutif et  
directeur général

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## La SAQ: l'organisme privilégié de l'État

■ C'est une évidence que seul le gouvernement refuse de voir: la Société des alcools exerce une concurrence déloyale envers tous les membres de l'industrie manufacturière de boissons alcooliques du Québec. Et l'association qui les regroupe (l'AIMBAQ) a parfaitement raison de demander au gouvernement de retirer la SAQ de l'industrie des alcools.

Le gouvernement s'obstine pour les raisons que l'on sait: il fait trop d'argent avec la SAQ pour en changer les structures. Mais il entretient une situation d'injustice qui contredit de façon flagrante ses déclarations de pureté d'intention. Car le scandale de la SAQ devient de plus en plus grave.

Chez nous, au Québec, la société d'État que l'on connaît possède le privilège monopolistique de l'importation et de la distribution des boissons alcoo-

liques. Mais aussi, elle détient le privilège d'établir et d'imposer les normes de qualité de ces produits. Et elle s'est faite, depuis peu, embouteilleur et même fabricant de produits.

Dans le programme quinquennal que s'est donné la SAQ et dont LA PRESSE a récemment publié de larges extraits, on apprend, par exemple, que les produits qu'elle embouteille représentent 41 pour cent du marché québécois total et qu'elle envisage de porter ce chiffre à 48,3 pour cent. Pour y parvenir, il n'y a pas plusieurs moyens: il faut battre la concurrence.

Rien de plus facile: c'est elle, la SAQ, qui choisit les marques ayant droit d'entrée, qui en fixe le prix, la distribution et jusqu'à la place qu'elles tiendront sur les tablettes du magasin. Déjà, les représentants des marques étrangères ont dénoncé le pro-

céde. Mais on comprend que les fabricants québécois se révoltent quand ils voient un organisme d'État leur faire une compétition directe par l'embouteillage et la fabrication, en plus de conserver le monopole des autres activités.

L'entreprise d'État n'a pas plus d'affaire dans la fabrication du vin et des spiritueux que dans celle du tabac ou des armes à feu.

L'Association des fabricants se révolte; les représentants de marques étrangères, ceux qui autrefois s'appelaient des «importateurs» et qui se rendent bien compte qu'ils n'importent rien personnellement et qu'ils n'ont aucune autorité sur leur produit, en font autant. Mais ces gens ont des intérêts financiers à défendre. Il serait temps de voir des éléments de la population s'insurger au simple nom de la démocratie: on ne peut

laisser un État abuser de son pouvoir.

Car en plus de multiplier ses rôles excessifs, la SAQ entretient l'outrecuidance de présenter des bilans financiers ambigus où personne ne peut distinguer ses profits de commerçant de la marge fiscale. Si une autre entreprise montrait une telle comptabilité, elle serait sérieusement pénalisée. Il n'y a qu'une société d'État pour se permettre une opération monopolistique avec un air de légalité.

Il est temps de réagir. Depuis plusieurs années, les Québécois se plaignent de ce monopole de la SAQ qui lui permet de contrôler toute l'importation et la distribution. Ce sont les consommateurs de vin qui en souffrent.

Mais il y a plus. Parce que la SAQ est une société «commerçante» elle doit faire l'annonce de ses produits. Elle

encourage conséquemment la consommation des boissons alcooliques. Il n'y a là rien d'immoral. Mais il est vraiment étrange que l'État, qui doit voir à la santé et à la vie des citoyens, se fasse en même temps le promoteur de l'alcool.

L'État oblige au port de la ceinture de sécurité. L'État oblige les fabricants de cigarettes à indiquer qu'il y a un danger à fumer. L'État multiplie les lois qui servent à la protection de l'environnement et à la qualité de la vie. Et pendant ce temps, l'État du Québec pousse ses ventes de boissons alcooliques, fait semblant de prôner la modération et incite à la consommation.

Bien sûr, le démembrement des activités multiples de la SAQ ne peut rapidement se faire à cause du grand nombre d'employés qui s'y trouvent. Mais si on veut parvenir à une solution

raisonnable un jour, il faut s'attaquer au problème dès maintenant.

D'abord, il paraît que le ministre responsable de la SAQ, M. Yves Duhaime, s'est montré «réceptif» au mémoire de l'AIMBAQ. Il se souvient peut-être que le ministre au Développement économique, M. Bernard Landry, a déjà avoué que le gouvernement envisageait la possibilité de laisser toute la commercialisation des boissons alcooliques au secteur privé. Le remords a donc commencé à se faire sérieusement sentir.

Il pourrait se concrétiser maintenant en freinant l'évolution des activités de la SAQ dans les secteurs de fabrication et d'embouteillage. Et surtout, en séparant, dans cet unique organisme, les pouvoirs de réglementation qui influent abusivement sur ceux du commerçant privilégié par la loi.

JEAN-GUY DUBUC

## L'Iran deviendra-t-il l'otage des États-Unis?

■ Est pris qui croyait prendre. Moins de 48 heures après les dernières signatures qui ont conduit à la libération des otages (que l'administration Reagan appelle maintenant des «prisonniers de guerre») des rumeurs ont commencé à circuler voulant que Washington n'honore pas ses engagements financiers.

Il faut se garder des interprétations fantaisistes. Le retour des otages coïncide avec un changement de direction à la Maison-Blanche. C'est la semaine du remue-ménage et du branle-bas. Les nouveaux interlocuteurs commencent à peine à se faire connaître. Les anciens n'ont pas encore tout à fait vidé les lieux, et les nouveaux ne sont pas encore installés. Rien ne symbolise mieux cet état transitoire que le fait que ce soit M. Carter, et non M. Reagan, qui ait parlé le premier aux otages libérés.

Il est exact que le «Wall Street Journal» a fortement suggéré que les ententes intervenues soient ignorées. Le gouvernement, quant à lui, il importe de le souligner, a bien précisé que s'il ne se laissera pas bousculer et que c'est à tête reposée qu'il examinera les textes signés, il ne fallait pas lui faire dire qu'il avait l'intention ferme de renier la parole donnée.

Le raisonnement de ceux qui considèrent que les accords ne

sont que chiffons de papier et qu'il ne faut tenir aucun compte d'ententes intervenues sous la menace est peut-être valide à première vue. Que valent des concessions arrachées à la pointe du pistolet? En outre, il n'est probablement pas déraisonnable de supposer que le «Wall Street Journal» se fait le porte-parole d'intérêts financiers qui peuvent s'estimer légitimement lésés. S'ajoutent à ces considérations des sentiments qui, s'ils ne sont pas d'une grande noblesse, se comprennent aisément. Les États-Unis ont été humiliés par l'Iran. La vengeance est naturelle au cœur de l'homme. Une bonne partie de l'opinion américaine verrait sans déplaisir Khomeiny condamné au poison qu'il a administré à d'autres.

Les intérêts supérieurs de la communauté internationale commandent, pourtant, que soit respectée la parole donnée. S'il ne s'agissait que de comptes entre deux gouvernements, les choses seraient déjà plus simples. Mais bien des instances se sont interposées depuis le début dans cette affaire, souvent à la demande des États-Unis: un grand nombre de personnalités ont offert leurs bons offices pour trouver un règlement convenable, des gouvernements étrangers ont accordé leur caution.

L'ambassadeur des États-Unis à Alger a bien perçu le

danger d'un reniement quand il a déclaré mercredi que l'application de l'accord est une question d'honneur national. Dans quelle mesure l'Algérie et peut-être même la Banque d'Angleterre, dont l'intervention in extremis auprès de la Banque centrale d'Iran a libéré les otages de leur prison, ne se trouveraient pas compromises par une volte-face de Washington? Il est difficile de savoir jusqu'où est allée la caution de l'Algérie dans le règlement final. Mais il semble que l'action de ses émissaires n'a pas été d'un médiocre secours.

Est-ce que ce n'est pas l'avenir qui importe? Un avenir à l'abri de situations inacceptables et qui rappellera plus rapidement et plus énergiquement au respect du droit ceux qui pourraient être tentés de s'écarter impunément des règles?

Les déclarations de M. Carter, après une visite aux otages, partent d'un bon naturel. Ne risquent-elles d'encourager l'esprit de revanche?

Pendant cette longue épreuve, les États-Unis se sont acquis la sympathie presque universelle. Ce crédit, qu'aucune comptabilité ne peut chiffrer, peut disparaître, si l'Iran devient à son tour otage, en fonction de desseins qui ne sont pas encore clairs.

GUY CORMIER

## Prêts-bourses et assistance aux associations étudiantes

■ Même si elle survient à un moment qui lui confère une nette saveur électorale, la politique que vient d'annoncer le ministre Camille Laurin en matière de prêts-bourses et d'aide aux associations étudiantes se doit d'être accueillie avec sympathie.

Le nouveau ministre de l'Éducation regrette avec raison l'absence de plus en plus remarquable d'associations étudiantes bien structurées tant au niveau des écoles secondaires qu'à celui des CEGEP et universités. Cette absence empêche les voix étudiantes de se faire entendre avec autorité auprès des directions de ces institutions.

En aidant financièrement différentes activités étudiantes, comme des congrès ou des colloques, le ministre de l'Éducation devrait contribuer à secouer l'apathie des membres qui rend la vie de ces associations extrêmement difficile.

Sur papier, au moins, cette initiative de M. Laurin devrait être heureuse. Comme il l'a dit lui-même, il est bon que les étudiants s'organisent, apprennent à prendre leurs responsabilités et forcent les institutions à tenir compte de leurs points de vue.

Il n'est pas sûr, évidemment, que des subsides gouvernementaux auront, dans la pratique,

valeur de panacée. Il faudra voir l'usage qui sera fait de cette aide. Presque par définition, en raison du contexte transitoire dans lequel évoluent leurs membres, les associations étudiantes sont toujours à rebâtir et éprouvent des difficultés à intensifier la majorité de leurs effectifs. Et, pour ces raisons, ces regroupements peuvent facilement devenir peu représentatifs. Mais l'expérience vaut d'être tentée parce qu'il y a là, encore une fois, un vide malsain.

Au chapitre des prêts-bourses, le ministre a également raison de prévoir des prêts pour les jeunes Québécois qui vont poursuivre des études à l'étranger, et de ne plus astreindre les bénéficiaires de prêts à effectuer leurs remboursements six mois après la fin de leurs études, qu'ils aient ou non trouvé un emploi sur le marché du travail. L'extension accordée aux diplômés en chômage est une mesure simplement humaine.

Dans la question des prêts-bourses, ce qui est important c'est qu'il ne puisse pas être dit que des jeunes de talent ont été empêchés de poursuivre des études supérieures faute de moyens financiers et qu'on ne leur laisse pas le temps de souffler, une fois qu'ils ont obtenu leurs diplômes, en exigeant

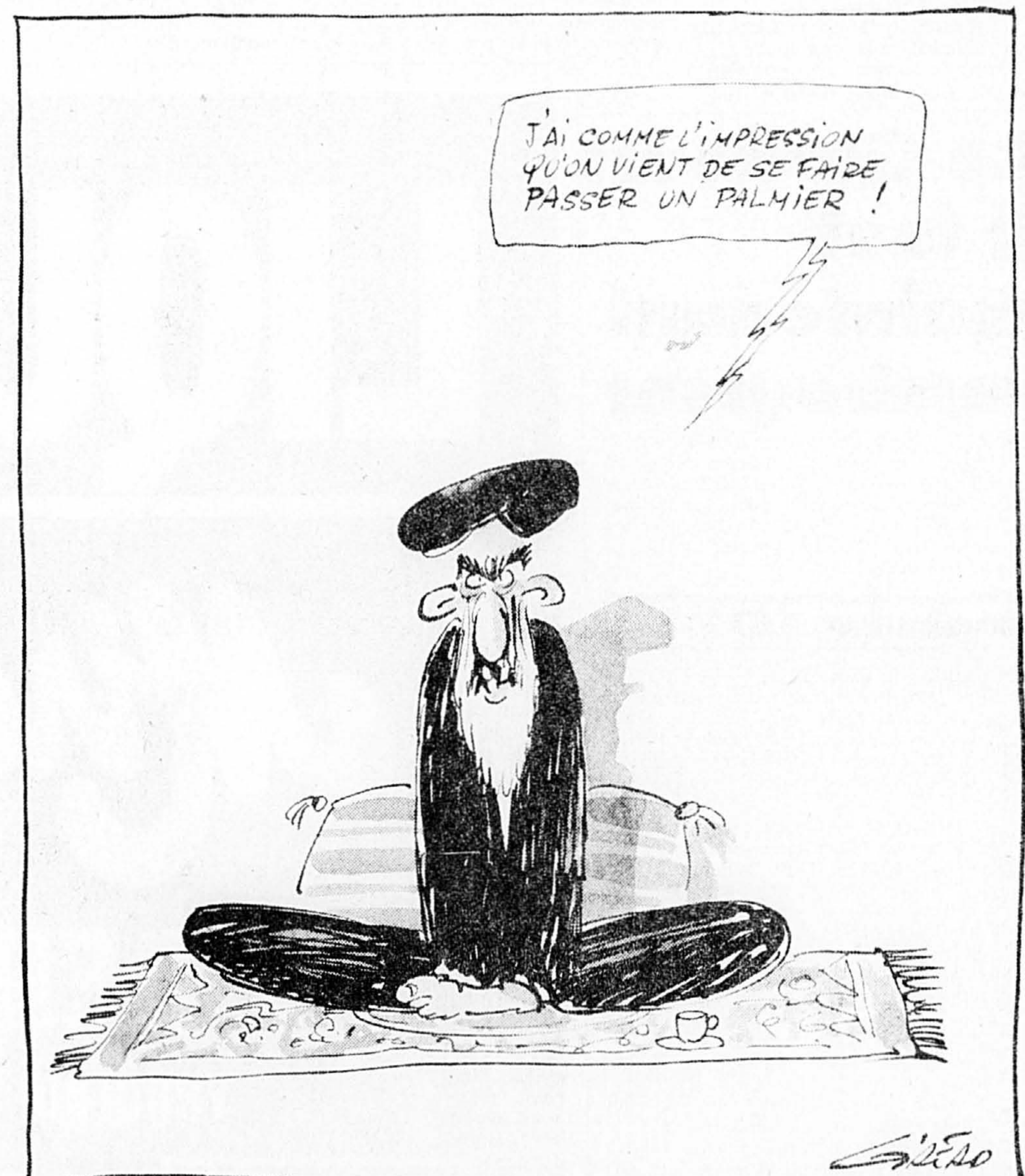
d'eux qu'ils remboursent leur dette avant même qu'ils ne soient en mesure de le faire.

Il reste normal, par contre, que la partie la plus importante de cette aide prenne la forme de prêts remboursables, car si la société doit être mise à contribution dans la formation d'une élite dont elle bénéficiera, ce sont les étudiants appelés à faire partie plus tard de cette élite qui en retireront tout de même les plus grands avantages.

En privilégiant la partie prêts dans les prêts-bourses, l'État s'assure aussi que les demandes qui lui seront faites ne seront pas trop échevelées. En effet, tout le monde a l'habitude, quand il sait qu'il doit rembourser, de s'en tenir au strict nécessaire dans ses emprunts.

Et si les remboursements doivent être exigés de façon humaine, il importe quand même qu'ils soient finalement récupérés pour que cet argent puisse servir aux générations suivantes. Il serait d'ailleurs intéressant, à cet égard, d'avoir des statistiques sur la façon dont les bénéficiaires de cette aide gouvernementale assument vraiment leurs responsabilités.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

## DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

### L'investiture de Ronald Reagan

■ Le quotidien japonais «Asahi Shimbun», commentant le discours d'investiture du Président Ronald Reagan, demandait hier à la nouvelle Administration de «partager la tâche de maintenir la prospérité de l'économie du monde libre même s'il tient à promouvoir sa propre politique économique».

Le «Yomiuri Shimbun» (le plus important tirage de la presse locale) écrit pour sa part que la nouvelle Administration américaine devrait faire l'effort de consulter régulièrement ses alliés pour renforcer la compréhension mutuelle. Il demande à M. Reagan de «ne pas faire de demandes irraisonnables» à propos du renforcement de la puissance militaire japonaise.

Quant au «Mainichi Shimbun», il se dit préoccupé par la diplomatie de M. Reagan, qui a annoncé une politique ferme avec ses adversaires. Selon le journal, les États-Unis vont chercher la supériorité militaire.

Par ailleurs, en RFA, le «Frankfurter Allgemeine Zeitung» (milieu d'affaires) souligne qu'un fort capital de confiance a été investi dans le nouveau gouvernement américain. Le «Stuttgarter Nachrichten» (modéré) pense que la politique du Président Reagan «sera probablement bien plus une politique des petits pas que celle du bouleversement». Pour le «Neue

Presse» (modéré de Francfort) «Reagan non plus ne fera pas de miracles et commettra des erreurs. Mais son équipe inspire confiance et fait impression. Elle apprendra vite».

De son côté, la presse britannique salue avec certaines réserves l'ouverture de «l'ère Reagan». Pour le «Times» (indépendant), «M. Ronald Reagan a pris la présidence des États-Unis et avec elle la direction de l'Alliance occidentale, à un moment où toutes deux ont grand besoin que leur confiance soit restaurée». Mais le «Guardian» (libéral) se demande «qui croit honnêtement qu'une majorité silencieuse peut exercer une influence dans une nation de minorités bruyantes».

Pour la presse syrienne et son précédent «ne sont que les 2 faces d'une même médaille». «Al Baas», organe du parti au pouvoir à Damas, écrit: «Il faut s'attendre que le nouveau Président cherche lui aussi à étendre les zones d'influence américaine dans le monde».

À Taiwan la presse consacre ses premières pages à l'investiture de M. Ronald Reagan, soulignant, dans le premier discours du nouveau Président, ce qui a trait à la loyauté vis-à-vis des engagements pris entre deux nations. Seul le «Central Daily», organe du Kuomintang — parti au pouvoir — traite l'événement en pages intérieures, pour, selon les observateurs, ne pas gêner

M. Reagan qui est favorable à Taiwan.

### La libération des otages

Enfin, dans la presse parisienne, la libération des otages américains continuait hier d'occuper une place importante.

Pour «Les Échos» par exemple (informations économiques), il s'agit d'un feuilleton financier incroyable: «Pour Washington, la page Carter est définitivement tournée. L'ère Reagan est bel et bien ouverte. Avec elle commence un feuilleton financier sans précédent, celui des transferts de fonds entre l'Iran, les institutions américaines et les consortiums bancaires internationaux. Mardi, à l'aube, un simple jeu d'écritures électroniques a permis aux États-Unis de transférer en quarante minutes 7,98 milliards de dollars sur le compte spécial ouvert pour l'Iran par les Algériens auprès de la Banque d'Angleterre. Ce montant ne doit pourtant pas faire illusion. (...) Au bout du compte, seuls 2,88 milliards de dollars US sur un total d'avoirs gelés de 12 milliards retomberont dans l'escarcelle de l'Iran. (...) Les Iraniens ont immédiatement reversé 3,6 milliards correspondant au plus gros des emprunts contractés sur le marché des euro-devises auprès de 300 banques américaines et étrangères sous le régime du chah.

(Agence France Presse)

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: « Tribune libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

## Les accouchements à domicile: un pas en arrière

Monsieur Denis Lazure  
Ministre des Affaires sociales  
Québec

Monsieur le Ministre,

Par le biais de mes allocations familiales, j'ai reçu un dépliant intitulé «Accoucher ou se faire accoucher». J'ai également lu dans la Tribune libre de LA PRESSE du 2 janvier 1981, une lettre du docteur Marc H. Gervais, m.d., professeur agrégé en pédiatrie à l'Université de Montréal, qui s'intitulait «Accouchement à domicile: danger!». Je me demande si on ne joue pas avec les mots quand on parle d'autonomie de la femme dans votre dépliant ou si on ne veut pas carrément en arriver à un retour aux accouchements à domicile comme le laisse entendre le docteur Gervais. Permettez-moi de vous faire part, ici, de mon opinion à ce sujet.

Je suis infirmière et mère de six enfants, tous en bonne santé. J'ai mis au monde ces enfants entre les années 1966 et 1978. J'ai vécu cinq fois des accouchements naturels. Mon mari a été présent à chacun de ces accouchements et j'ai pu cohabiter avec mon bébé chaque fois que je l'ai demandé.

Il y a 25 ans, on pouvait perdre son enfant à la suite d'une hémorragie du cordon ombilical, ou de tords de cordon, ou de manœuvres obstétricales tardives (le médecin appelé pouvant arriver trop tard sur les lieux), ou que sais-je encore. La mère elle-même pouvait être à la merci d'une hémorragie utérine ou de fièvres

puerpérales par manque de soins. Ces considérations, d'un point de vue strictement médical, sont quand même importantes et peuvent largement compenser pour la perte momentanée d'intimité avec les autres membres de la famille, le cas échéant. Bien sûr, les hôpitaux ont encore des points à gagner quant au respect et à la délicatesse envers la parturiente. Je pense ici au tutoiement quasi généralisé du personnel envers elle ou même parfois au mépris affiché à cause du nombre de ses enfants mis au monde. Je sais qu'aucune institution n'est parfaite, des lacunes pouvant toujours se corriger.

De grâce, n'allez pas tenter de nous enlever ce que nous avons gagné ces dernières années! Economisez ailleurs! Quand on sait que nous vivons au Québec une période de dénatalité avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur le plan humain et social, il me semble que tout doit être mis en oeuvre pour entourer chaque naissance des plus grands soins et de la plus grande attention et non pas arriver avec l'appât de l'autonomie pour justifier l'accouchement à domicile.

Seul un certain sentimentalisme ou encore l'ignorance pourrait approuver une telle initiative.

Enfin, j'ose croire, Monsieur le Ministre, que dans les projets actuels du gouvernement, il n'y a pas de retour en arrière à ce chapitre. **Agathe QUINTAL**  
Anjou, Qué.

## La logique entortillée du pouvoir

La logique du pouvoir amène le Parti québécois, parti indépendantiste, à invoquer le droit fédéral pour se porter à la défense du Québec. Avec cette logique entortillée du pouvoir, plus on avance plus on fait des noeuds. Au lieu d'avoir le saine réflexe de tout mettre en oeuvre pour sortir au plus tôt de cette confédération, génitrice de tous les Trudeau, présents, passés et futurs, on se laisse prendre dans une souricière juridique. Mais la logique du pouvoir amène à des raisonnements qui justifient les pires aberrations. Cette même logique du pouvoir n'a-t-elle pas

peu à peu étouffé la flamme indépendantiste au sein du Parti, car après la mise en veilleuse officielle, ce fut la mise en veilleuse officielle de l'option souverainiste. On demanda au Parti de retenir son souffle. Il le retint tant et si bien qu'il en est cliniquement mort. Le coeur ne bat plus, seul le cerveau fonctionne encore. (Le dernier conseil national en fit le constat. Mais il fonctionne confusément, il va sans dire, juste assez pour entreprendre une guérilla judiciaire avec M. Trudeau, ce qui va canaliser toutes les énergies vers une dangereuse diversion où la

véritable ennemie, la confédération, n'est plus pointée.

Le problème Trudeau est le problème des autres provinces et la démesure même de Trudeau est leur plus sûre alliée. Laissons «Pierre faire des bulles», occupons-nous de notre problème à nous, c'est-à-dire la confédération, et mettons-nous en branle pour couper au plus tôt ce lien fédéral qui est une corde au cou du Québec.

Le Parti des Québécois est mort, mais je crois en la résurrection, et un seul souffle de vie, une seule goutte de bon sens

suffirait à le ranimer. Il n'est pas possible que ce parti, né de la foi en un peuple, meure en avortant de l'espoir d'une nation. Et tout cela parce que la logique raisonneuse du pouvoir aura raisonné jusqu'à l'absurde, jusqu'à la déraison. Dans ce sens l'exemple à ne pas imiter vient de haut, de ce Haut-Canada où l'on peut constater, en y jetant un dernier regard, comment un premier ministre possédé par le pouvoir fédéral a pu se couper de la réalité des provinces (...)

**Liette LEGAULT-PROULX**  
Saint-Jean-sur-Richelieu

## PAUVRE PLANÈTE!

Je crois qu'il est grand temps de prendre conscience de l'état de santé de notre chère terre et du rôle plutôt néfaste que nous y jouons souvent inconsciemment.

Notre pauvre planète est fatiguée, épuisée et vidée à cause de son pire ennemi, l'homme, qui par une consommation abusive court lui-même à sa perte. Tout dans notre société actuelle nous pousse à la consommation, que ce soit une consommation de biens matériels, de loisirs ou même de sensations.

Une annonce de bière ne nous pousse pas seulement à boire, elle nous pousse aussi à posséder une «econoline», un C.B., une motoneige, une femme bien proportionnée, etc. Les «unions» font miroiter aux yeux de leurs membres un plus gros pouvoir d'achat qui devient l'obsession du peuple: plus d'argent pour consommer davantage. Le gouvernement baisse certaines taxes pour favoriser la consommation et on facilite le crédit pour la même raison. On vide à une vitesse affolante la terre de ses ressources sans même se donner la peine de recycler ce qui est récupérable.

Mais y gagnons-nous à nous acharner à des valeurs aussi superficielles? En effet, plus de

90% des gens ne vivent que pour ce qu'ils possèdent et surtout pour ce qu'ils désirent acquérir.

La consommation n'a jamais apporté le bonheur à l'homme, mais une illusion bien éphémère. Ou sont passés le sourire et la simplicité de nos ancêtres? Le vrai bonheur ne réside pas dans la consommation abusive de biens matériels, mais dans une vie simple et non égoïste, respectant la vie sous toutes ses formes.

Les humains subissent tant bien que mal les conséquences de leurs actes, mais la terre, elle, souffrira-elle les subir encore bien longtemps? Je crois qu'elle commence à paniquer!

Réveillez-vous donc Gaston, Ti-Guy, Louise et Sylvie! Ce n'est pas le gouvernement qui doit ou qui peut régler ce problème, mais nous-mêmes, chacun de nous doit reconsidérer ses valeurs. Peut-être que si on commençait par s'occuper un peu plus sérieusement et plus attentivement de recyclage, ce serait déjà un bon pas de fait. Il y a de plus en plus d'endroits où l'on peut apporter ses vieux journaux, le verre, le métal. Sauvons notre pauvre planète!

Un amant de la lune.  
**Yves GAGNON**  
Outremont

## Reportage injuste

Société Radio-Canada  
Relations publiques  
Montréal

Votre reportage sur la question du contrat de Churchill Falls diffusé le 8 janvier à l'émission «Ce soir» m'a semblé carrément injuste pour l'une des parties intéressées, le Québec. L'impression qui se dégage de ce topo est que le Québec est bien méchant et qu'il exploite les pauvres Terre-Neuviens de façon éhontée.

Je ne suis pas un grand expert de la question, mais il y a quand même quelques faits importants qui sont connus d'à peu près tout le monde.

1 — Le Québec a mis des sommes importantes dans la réalisation de cet ouvrage, qui n'aurait pas vu le jour sans cet appui financier.

2 — Le Québec s'est engagé à acheter toute la production de Churchill Falls, même s'il n'en avait pas besoin (c'était quand même prendre un risque).

3 — L'électricité produite à Churchill Falls, compte tenu des frais de transmission élevés, revient à peu près au même prix que l'électricité provenant d'autres centrales québécoises.

L'évolution de la situation énergétique mondiale a voulu que le contrat tourne à l'avantage du

Québec (le contraire aurait bien pu se produire). Sauf erreur, le Québec est prêt à renégocier le contrat (même si rien ne l'y oblige) pourvu que Terre-Neuve convienne avec lui d'un plan d'aménagement commun du Bas-Churchill et des rivières qui, partant du Labrador, se jettent dans le Golfe. Imaginons-nous un instant dans la situation inverse: est-ce que Terre-Neuve accepterait de renégocier un contrat d'approvisionnement en électricité si celui-ci lui était devenu subitement favorable? Pourquoi le Québec devrait-il toujours céder (son fer, son amiante, son électricité, son territoire, ses droits...)?

Mais tout ceci n'est finalement que des «peanuts» si on considère la question fondamentale qui est à la base du problème et qui n'a d'ailleurs pas été abordée par vos reporters (c'est sans doute été inconvénient à la très «canadian» Radio-Canada). La question fondamentale, c'est finalement que Churchill Falls est situé sur un territoire qui nous appartient de droit. Et c'est là qu'elle est, la vraie injustice!

Peut-être pourrions-nous dans une prochaine émission entendre le point de vue du Québec?

**André DAOUST**  
Montréal

## Paris toujours aussi insolent

Au début de décembre 1980 le premier ministre du Québec effectua deux visites en Europe, l'une à Bruxelles, l'autre à Paris. La Belgique, de pays unitaire qu'elle était, est devenue, en août 1979, une fédération des deux peuples qui l'habitent, les Flamands et les Wallons. A son arrivée à l'aéroport de Zaventem, M. René Lévesque a été reçu par M. Six, chef du protocole, représentant le gouvernement central et trois ministres de ce gouvernement, M. Hansenne, président de l'exécutif de la communauté française, M. Gaston Geens, président de l'exécutif flamand, et de M. De Worne, membre de l'exécutif de la région wallonne. Par ce moyen, un peu compliqué, la Belgique voulait ménager les susceptibilités intérieures du pays et empêcher aussi qu'un visiteur ne vienne les troubler. L'Etat belge considère, avec raison, qu'il ne doit maintenir ses relations officielles qu'avec le gouvernement du Canada. Il n'y a pas lieu

de rappeler ici les gentillesces que l'on a eues de part et d'autre. Un journaliste canadien a fait remarquer que M. Lévesque s'était bien gardé de dire en Wallonie: Vive la Wallonie libre! Il faut en féliciter M. Lévesque, car les impairs diplomatiques sont de bien mauvaises semences.

Puis, ce fut la visite à la France, où les rapports officiels étaient non moins délicats. Mais là, une profonde surprise était ménagée à tout le monde. Il était question, ces jours-là, d'un projet de rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays de langue au moins partiellement française. La Belgique venait de faire preuve d'un grand souci des bons usages diplomatiques, mais la France, métropolitaine par tempérament, a jugé bon de se comporter à sa fantaisie, selon son bon plaisir, comme on le disait autrefois. En tout cas, treize ans après l'impair du général de Gaulle, la France récidivait. Et l'erreur de M.

Giscard d'Estaing était bien plus grave que la première, car il y avait eu, dans l'intervalle, le référendum du Québec. Le sang-froid et la volonté tenace du général en imposaient à un grand nombre, mais il y eut un homme politique en fonction en France pour exprimer un point de vue différent, M. Alain Poher, président du Sénat. Se rappelant peut-être qu'il y a plus de Canadiens de langue anglaise que de langue française dans les cimetières militaires de France, il a soutenu que la France devait être l'ami de tous les Canadiens.

Il faut admirer le gouvernement du Canada pour la patience qu'il a manifestée envers la France, insolente à ses heures. Il a demandé à cette dernière d'expliquer sa maxime «tout usage»: la non-ingérence dans la non-ingérence. Rien n'a été fait. Le silence du Canada ne doit pas être interprété comme de la faiblesse, mais comme une ma-

nière de ne pas en venir à une «affaire diplomatique». Après les remous que l'on sait à propos du projet de Dakar, le point final a été mis par un vrai diplomate, M. Gérard Pelletier, notre ambassadeur à Paris. Tout était dans les normes, a-t-il dit aux journalistes. Les ambassadeurs sont des hommes de paix, indispensables au bonheur des peuples. Ils voient tout, mais ne disent pas tout. Il y en a même qui ont le don de ne pas voir ce qu'ils ne veulent pas voir. Mais, de grâce, que la France ne se mêle plus de nos affaires! Car elle n'a chez nous aucun droit de regard, encore moins d'intervention, autrement le gouvernement du Canada devra rompre son silence. Enfin, le comportement complaisant de certains Québécois, que ne trouble pas le rôle de colonial ou de vassal, ne justifie pas l'enjolement du plus faible.

**Anatole VANIER, c.r.**  
Montréal

## UN LIVRE EMBALLANT

L'Esquive! C'est un livre mandaté par le ministère de l'Éducation, livre qu'on doit qualifier non seulement de nécessaire mais d'essentiel, de vital; non seulement d'optimiste mais d'emballant, d'enthousiasmant!

Une oeuvre méritoire qui ne doit pas s'empoussiérer sur les tablettes de nos bibliothèques scolaires.

Plus qu'un volume, il est un programme, un plan grandiose, un projet englobant axé sur les valeurs (au sens large), les sources mêmes de toute éducation, véhiculées ou à promouvoir dans nos milieux scolaires plus ou moins désemparés.

Un projet d'architecture éducationnelle qui se doit de réussir et d'être soutenu, selon la demande des auteurs (MM. André Naud et Lucien Morin), par le ministère de l'Éducation du Québec. Un projet éducatif, tel que souhaité par ledit ministère à la suite des débats publiés sur le Livre vert de l'éducation, ne pourrait être vraiment valable sans d'abord se

définir par rapport au fondement nécessaire à ce projet, c'est-à-dire par rapport aux valeurs consciencisées et vécues par l'ensemble des agents et de leurs bénéficiaires de l'éducation. C'est un retour au coeur du corps, une veine pulmonaire, sans artifice, sans maquillage. C'est un soleil dans l'hiver de notre monde de l'éducation.

Quelles fertiles retombées peuvent-elles être à la suite d'une telle inspiration? Quels fruits indispensables sont à venir par la naissance de cette racine...? Et quels arbres! Quelles pépinières! Quelles forêts! Quelle société!... sont promis à sa suite.

Voilà, à mon avis, ce que tous les «soucieux» de l'éducation vraie attendaient!

Cette esquisse de l'Esquive doit maintenant prendre forme et se répandre. C'est pressant! Il ne faut pas s'esquiver devant une telle formidable responsabilité!

**Gilles GIGUÈRE**  
ex-enseignant  
Rouyn

## MIXITÉ INTOLÉRABLE

(...) Je trouve intolérable qu'on continue de «mixer» trop souvent les services offerts aux personnes physiquement handicapées avec les services offerts aux personnes intellectuellement handicapées.

Je ne sais si c'est à cause de la mentalité des gens (généralement non handicapés) qui ont élaboré et dispensé ces services dans le passé, ou si c'est à cause de la situation historique qui a fait que les services aux personnes mentalement handicapées se sont généralement développés au Québec avant les services aux personnes physiquement handicapées, mais le fait est que les personnes physiquement handicapées ont souvent été «associées» pour leurs services avec les personnes mentalement handicapées (et parfois aussi, pour certains services, avec les personnes âgées). Je n'ai pas l'intention de faire ici l'historique de cette association mais je crois qu'il serait peut-être temps de «prendre le taureau par les cornes» pour corriger cette situation. (...)

La mixité des services aux personnes handicapées est peut-être avant tout une solution de facilité. Plutôt que de créer des structures nouvelles pour répondre à des besoins nouveaux, il est souvent plus facile de se servir de ce qui existe déjà.

Je crois que c'est un peu ce qui s'est passé au Québec pour les

services aux personnes physiquement handicapées. Nous sommes encore trop souvent enfermés dans des structures mises sur pied par d'autres et pour d'autres que nous, et qui ne misent pas avant tout sur les capacités d'autonomie intellectuelle des personnes physiquement handicapées. (...)

Un tel réaménagement des services implique aussi des déplacements de responsabilités et de pouvoir pour les personnes déjà en place. Quand on sait que le prestige d'un administrateur est souvent lié, dans l'esprit de beaucoup de gens, à la «grosseur» de l'institution qu'il dirige, il n'est pas surprenant qu'un tel réaménagement fasse peur. Ce n'est pas par hasard si à peu près toutes les institutions ont une tendance naturelle à se perpétuer et à vouloir grossir. (...)

Bref, je crois que nous, les personnes physiquement handicapées, devons faire preuve d'une certaine forme d'intransigeance face à la mixité des services qui nous sont offerts. Nous devons de moins en moins accepter de compromis à ce sujet. Il ne faudrait tout de même pas que les différents intervenants, qui devraient être à l'avant-garde du progrès social pour nous, en deviennent le frein!

**Gaston SPOONER**  
Sherbrooke

## Le projet «Télé-2» de Radio-Canada

Je voudrais, amicalement, faire réfléchir un tantinet l'éditorialiste Jean-Guy Dubuc au sujet de ses commentaires du mardi 23 décembre à propos du projet «Télé-2». Tout son article s'articule sur l'idée qu'il y a un seul moyen de «battre» la télé des Américains: faire mieux! C'est là répandre une erreur commune.

La culture moderne se véhicule avec plus ou moins de force selon la puissance du pays qui produit cette culture. En Occident c'est de toute évidence les États-Unis qui mènent le bal. Mon ami Dubuc joue le vieux messianisme religieux d'antan, l'idéologie utopiste et idéaliste à outrance quand il demande aux nôtres de «faire mieux» pour endiguer l'influence de la télé américaine. Il écrit son aversion face aux censures, au protectionnisme. Évidemment. Tout le monde est pour la vertu... Il reste que dans maints domaines (industries, commerces) on tente avec des lois d'empêcher un certain «dumping», on tente de protéger des capitaux «nationaux» et des emplois. Alors? Les travailleurs culturels, qu'ils se débrouillent?

C'est simple, clame l'ami Dubuc: faites mieux! Ce n'est un secret pour personne: la télévision de nos riches et puissants voisins se fait avec des moyens énormes. On ne peut rivaliser à

armes égales. On voit donc une télévision étrangère (dans une langue parlée par une multitude, l'anglais) brillante, variée (ils sont 200 millions!), et elle captive 75% des anglophones et 50% des francophones, disent les statisticiens. Que faire? Rien? Il faut augmenter les crédits accordés à la télévision publique. Quand la culture aura un peu plus d'importance aux yeux de nos élus, on se décidera peut-être à diminuer un peu la part accordée à la «Défense nationale». Comparez les budgets, vous verrez bien le fossé énorme.

Pourtant, et avec des moyens modestes (en comparaison avec l'«envahisseur»), Dubuc a tort de parler de «La petite maison dans la prairie» (sur film) comme du «hit». C'est «Dominique» ou «Grand-papa» ou «Terre humaine» qui (furent) sont «numéro un» aux sondages. Il y a donc une merveilleuse «résistance».

Cette culture populaire permet à nos artistes de garder la tête haute. Et, surtout, de pouvoir travailler. Certes, la langue nous protège mieux que pour nos voisins les anglophones. Il ne faut donc jamais oublier que le Québec est une «Belgique» (ou une Suisse) sur ce continent et qu'il est donc injuste de perpétuer cette idéologie irréaliste du «faites mieux que les Américains et

les problèmes seront réglés». C'est une erreur de jugement qui conduit à l'impuissance, au découragement. Avec les mêmes sommes d'argent et le même temps de production, les mêmes moyens, le même immense réservoir de talents humains, rien, absolument rien ne nous empêcherait de faire les mêmes productions avec les mêmes qualités de séduction. Parler autrement relèverait du complexe d'infériorité.

Il faut donc, malgré le côté désagréable de la chose, songer à un minimum de protectionnisme, surtout chez les anglophones, ne pas céder les bonnes heures d'écoute au «dumping», il faudra aussi que les associations diverses de créateurs exigent les vrais prix en se liant avec les créateurs de toute cette production américaine. Des diffuseurs d'ici obtiennent des émissions des USA pour des prix dérisoires. Les Américains (producteurs) s'en fichent puisque les amortissements (et même les profits) se sont faits dans leur immense territoire.

Et puis, répétons-le, il faudra que le CRTC soit: 1) plus sévère avec nos télédiffuseurs; 2) plus entreprenant auprès des «manitous» du «Trésor». Il faut de l'argent pour mieux faire. Notre pays, voisin d'un tel géant, se doit de ne pas accorder ses milliards à, seulement, des arme-

ments! Hélas, les créateurs ne disposent pas de ce puissant «lobby» organisé par les vendeurs d'armements modernes. Voilà une autre réalité. Et c'est donc un vrai miracle de trouver encore tant de nos productions sur la liste des 10 ou 20 premiers choix de nos téléspectateurs. Jean-Guy Dubuc se doit d'appuyer les demandes de la télévision publique auprès du CRTC.

**Claude JASMIN**

C'est vrai que j'aime bien continuer de réfléchir, amicalement, avec Claude Jasmin. Mais pas au point de lui accorder que l'on fait du «messianisme religieux d'antan, de l'idéologie utopiste et idéaliste à outrance» quand on demande à nos auteurs de «faire mieux». D'autant plus que le «mieux» n'est pas en comparaison avec ce que font nos voisins américains mais avec ce que nous faisons chez nous. Et d'autant plus que le succès de certaines séries américaines (comme «All in the family») a reposé davantage sur le talent que sur le budget. Il faut du talent, avec un bon budget, pour faire en sorte que «La petite maison dans la prairie» soit en tête des cotes d'écoute, selon BBM, en date du 22 décembre dernier.

**J.-G. D.**

## Les récits des otages attisent l'indignation des Américains

WASHINGTON — Le général Alexander Haig a fait son entrée hier matin au Département d'Etat se déclarant «le vicar de Ronald Reagan» dans la conduite de la politique étrangère des Etats-Unis.

L'arrivée du nouveau secrétaire d'Etat à Foggy Botton a coïncidé avec un débat au Congrès où plusieurs représentants et sénateurs ont réclamé l'abrogation de l'accord conclu mardi avec l'Iran. A mesure que filent les récits d'horreur livrés par les 52 otages à Wiesbaden, la colère s'amplifie aux Etats-Unis où l'on estime dans plusieurs quartiers influents que la «barbarie» du gouvernement iranien à l'endroit des Américains justifie à elle seule le rejet d'une entente négociée péniblement au cours des quatre derniers mois par l'intermédiaire de l'Algérie.

Les experts au Département d'Etat toutefois estiment que l'abandon de l'accord serait désastreux pour la politique étrangère des Etats-Unis. Ils font donc l'impossible pour inciter l'administration Reagan à ne pas céder au sentiment de vengeance qui anime le pays. Le général Haig

partage l'avis de ses conseillers mais en bon politique qu'il est il a tenu à faire écho aux congressmen déclarant hier que l'accord d'Alger serait examiné au peigne fin avant d'être appliqué dans son intégralité.

«Nous devons avoir, at-t-il dit, une politique étrangère cohérente afin que nos alliés comme nos adversaires sachent clairement à quoi s'en tenir lorsqu'ils traitent avec nous.»

**JEAN PELLETIER**  
(de Washington)

L'accord selon le général à quatre étoiles sera donc respecté mais comme l'a souligné Jimmy Carter dans une lettre envoyée au président Reagan hier matin, relatant sa rencontre avec les otages à Wiesbaden, «les Etats-Unis s'en tiendront aux termes de l'entente mais jamais l'Amérique ne fera de faveur aux bandits qui ont persécuté d'innocents citoyens américains».

Cette stratégie mitoyenne entre la vengeance et la conciliation risque fort d'accoucher de nouvelles sanctions commerciales contre l'Iran même si en théorie l'accord d'Alger prévoit

la levée de l'embargo imposé par Washington contre l'Iran en novembre 79. Déjà Washington a choisi de ne vendre aucun matériel militaire à l'Iran, même les pièces déjà commandées et il est pour l'instant impensable que les sociétés pétrolières reprennent leur commerce dans un avenir prochain avec Téhéran. Ces sanctions, a-t-on précisé à LA PRESSE, n'ont nullement besoin d'être officielles car leur application sera spontanée.

M. Carter est revenu de Wiesbaden profondément choqué par les témoignages des 52 Américains sur les sévices auxquels ils furent soumis. L'ancien président a accusé le gouvernement iranien d'avoir agi «à la manière d'animaux» au cours des quatorze derniers mois.

L'Amérique nage depuis deux jours dans la xénophobie anti-iranienne qui à plus d'un égard frise le fanatisme. Un disque intitulé «Bomb Iran» par les Beach Boys fait fureur et des réseaux de télévision rivalisent entre eux dans l'exposé qu'ils font à toutes les heures des tortures infligées aux otages.

M. William Sullivan, l'ancien ambassadeur en Iran, a pour sa part vilipendé l'administration

Carter, l'accusant d'avoir systématiquement ignoré ses avertissements remontant en août 79, lorsqu'il était évident selon lui que la vie du personnel diplomatique américain en Iran était gravement menacée si jamais le shah était admis aux Etats-Unis.

«Carter n'aurait dû admettre le shah, selon l'ex-diplomate, qu'après avoir évacué notre ambassade à Téhéran.» S'adressant au Club des femmes démocrates (Sullivan est lui-même de ce parti), le diplomate s'est dit honoré de prendre la parole au lendemain du départ pour le Sud des «Carpet Baggers» (profiteurs georgiens).

Le Sénat, sous l'initiative de son leader M. Howard Baker, entend pour sa part enquêter en profondeur sur toutes les circonstances qui ont engendré la crise et sur la façon dont cette dernière fut gérée par la Maison-Blanche au cours des quatorze derniers mois. Bref, la crise des otages continuera pour plusieurs mois encore de monopoliser l'attention du peuple américain. Le dossier reste ouvert et le retour des cinquante-deux rescapés d'ici trois jours cristalliserait encore plus la colère de l'Amérique.



Après un examen dentaire, les ex-otages Bruce German (à g.) et Barry Rosen font une promenade autour de l'hôpital de l'Armée de l'air américaine, à Wiesbaden, en République fédérale d'Allemagne.

## L'embargo a profité aux alliés des Américains

d'après AFP

Après la libération des otages américains de Téhéran, les pays occidentaux — à l'exception des Etats-Unis — s'empressent de lever les sanctions économiques qu'ils avaient appliquées à l'Iran, non sans «trainer les pieds», à partir de fin mai 1980.

En fait, la plupart des partenaires occidentaux des Etats-Unis, dont la France, ont profité de l'arrêt presque total des expéditions américaines en Iran pour accroître leurs exportations dans le pays de l'ayatollah Khomeiny, si bien que, de l'Europe au Japon, on ne prévoit pas généralement que la levée des sanctions économiques modifie sensiblement les courants d'échanges avec l'Iran, sauf pour les fournitures d'armes.

Car si les Iraniens ont besoin de matériel militaire pour la poursuite de la guerre avec l'Irak, et si le déblocage de leurs avoirs financiers leur permet d'en acheter plus facilement, cette guerre freine d'autre part aussi bien leur production de pétrole que leurs possibilités d'échanges commerciaux.

La Grande-Bretagne a été la première à lever, dès mercredi, son embargo sur les ventes à l'I-

ran. Le gouvernement de Mme Thatcher a d'ailleurs annoncé en même temps son intention de renouer les rapports économiques et commerciaux avec l'URSS qu'il avait interrompus après l'intervention soviétique en Afghanistan fin 1979.

L'an dernier, les exportations britanniques en Iran se sont accrues d'un quart, en raison de l'exécution de contrats d'équipement conclus avant l'embargo. Elles se sont chiffrées à 395 millions de livres (plus de quatre milliards de francs) au lieu de 232 millions en 1979, mais sont restées loin des 752 millions réalisées en 1978, avant la révolution.

En France, où l'embargo sur l'Iran va être prochainement levé, les exportateurs avaient pour leur part presque doublé leurs ventes en Iran l'an dernier: plus de 3 milliards de francs, dont plus de la moitié en produits alimentaires, au lieu de 1,8 milliard en 1979. D'autre part, certaines expédition ont transité par des pays riverains du Golfe, notamment Bahrein et Dubai, où les ventes françaises ont progressé de 40 pour cent.

En Allemagne, le deuxième partenaire de l'Iran après les

Etats-Unis jusqu'à la révolution, la levée des sanctions est également imminente. Mais on ne s'attend pas à une relance du commerce avec ce pays, bien qu'on estime à plus de sept milliards de dollars les réserves iraniennes en devises et en or, sans compter les avoirs débouqués par Washington.

D'ailleurs, comme les autres pays occidentaux, l'Allemagne a accru l'an dernier de plus de 18 p. cent ses exportations en Iran, qui se chiffraient à 2,3 milliards de marks (7,6 milliards de francs) pour les 10 premiers mois de 1980.

## L'Iran nie les accusations et les taxe de « balivernes »

d'après AFP

M. Behzad Nabavi, principal négociateur iranien dans l'affaire des otages, a démenti, hier soir, que les 52 otages américains aient fait l'objet de tortures: il a déclaré que ces «calomnies» avaient pour but de créer un «climat» permettant aux autorités américaines de ne pas respecter les conditions de l'accord d'Alger.

«Si Washington agit de cette manière, on pourra en tirer les conclusions que les Etats-Unis ne veulent pas respecter leurs propres principes (...) et bafouent toutes leurs lois intérieure

res et les règlements internationaux», a ajouté M. Nabavi dans une déclaration à l'agence PARS, lue à la radio iranienne. «Cela confirmera que les accords avec les Etats-Unis ne sont pas garantis.»

M. Nabavi a menacé les autorités américaines de diffuser au monde entier, «si les calomnies continuent», les déclarations des otages, enregistrées et filmées, dans lesquelles ceux-ci «confirment qu'ils ont été humainement traités et qu'ils n'avaient pas à se plaindre de leurs conditions de vie. Nous transmettons (ces interviews) au monde entier par satellite afin

que tous les peuples (...) puissent juger qui, de Washington ou de Téhéran, a peur de la vérité et qui dit des mensonges», a encore affirmé M. Nabavi.

Le ministre d'Etat iranien a aussi accusé les autorités américaines de faire pression sur les otages pour les obliger à dire des «balivernes». «Carter et ses collègues, qui ont subi une défaite sur le plan diplomatique, veulent tromper le peuple américain pour en tirer des profits politiques et ce que les otages affirment provient du lavage de cerveau qu'ils subissent pendant leur résidence forcée à Wiesbaden», a-t-il déclaré.

Revenant sur les affirmations des otages américains, M. Nabavi a précisé: «Peut-être ont-ils eu peur de la personne qui les gardait et qui était armée: est-ce cela la torture? S'ils avaient pu jeter un coup d'œil sur les salles de tortures construites dans toutes les grandes prisons iraniennes sous le régime américain des Palhavi, ils auraient pu savoir comment on torturait les révolutionnaires de ce peuple pris en otage», a-t-il ajouté. «Il faut remercier les étudiants islamiques (responsables de la prise d'otages) d'avoir bien traité, malgré leur haine de la politique américaine, ceux qui ont été la cause des malheurs de leur peuple», a conclu M. Nabavi.

D'autre part, le président du Parlement iranien, M. Hachemi Rafsandjani, a déclaré hier que les Etats-Unis restaient l'ennemi de l'Iran et l'Iran l'ennemi des Etats-Unis, «cela pour longtemps, je crois». Evoquant à la télévision iranienne l'avenir des relations entre les deux pays, M. Rafsandjani a ajouté que l'Iran «ne pouvait pas avoir de bons rapports avec les Etats-Unis, ni même avoir des rapports tout court dans l'immédiat».

## Selon ABC, l'Allemagne a joué un rôle crucial

d'après AFP, Reuter

Le gouvernement ouest-allemand a joué un rôle crucial dans l'affaire des otages, grâce auquel des négociations ont pu s'ouvrir avec l'Iran, a révélé jeudi la chaîne de télévision américaine «ABC».

Dans une émission intitulée «Les négociations secrètes», M.

Pierre Salinger, chef du bureau parisien d'«ABC», a affirmé que l'ambassadeur d'Allemagne de l'Ouest à Téhéran, Gerhard Ritzel, avait réussi à convaincre un proche de l'ayatollah Khomeiny d'user de son influence auprès de ce dernier pour débloquer les négociations.

Cet iranien serait, selon M. Salinger, M. Sadek Tabatabai, beau-frère du fils de l'ayatollah, Ahmed. C'est lui, qui, vers la fin août début septembre, aurait réussi à convaincre l'ayatollah d'agir, et d'annoncer, le 12 septembre, ses conditions pour une libération des otages.

Toujours selon «ABC», le secrétaire d'état adjoint américain, M. Warren Christopher, se serait envolé le 17 septembre en Allemagne de l'Ouest où il aurait rencontré secrètement M. Tabatabai, pour mettre sur pied la réalisation des conditions de

l'ayatollah. Après un blocage dû au déclenchement de la guerre irako-iranienne, «la filière ouest-allemande» aurait finalement conduit à l'approbation, le 2 novembre, par le Parlement iranien des conditions de l'ayatollah.

Par ailleurs, le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, a démenti les allégations faites par ABC et selon lesquelles il aurait modifié de sa propre autorité la position américaine qui insistait sur la libération des otages préalable ou simultanée à la constitution d'une commission d'enquête de l'ONU sur les griefs iraniens contre les Etats-Unis. Il a qualifié ces allégations de «totalement sans fondement et grossièrement trompeuses». Il a assuré qu'il n'avait jamais proposé à l'Iran qu'une telle commission soit établie avant la libération des otages.

## Le gouvernement prêt à examiner le compromis de «Solidarité»

d'après Reuter, AFP

Après que des centaines de milliers de travailleurs polonais eurent débrayé, hier, pour protester contre l'attitude du gouvernement sur la question des samedis libres, la situation s'est quelque peu détendue lorsque les autorités ont annoncé qu'elles étaient disposées à prendre en considération le compromis proposé mercredi soir par le syndicat indépendant «Solidarité».

M. Jozef Barezki, porte-parole du gouvernement, a déclaré que ce compromis, prévoyant une réduction de la durée du temps de travail hebdomadaire de 42,5 à 41,5 heures, avait ouvert la voie à de nouvelles négociations. L'agence officielle PAP, citant les propos de M. Barezki, a affirmé qu'une solution était possible au problème des samedis chômés et que le gouvernement pourrait accepter le compromis.

«Nous voulons croire, a dit M. Barezki, que Solidarité s'abstiendra de déclencher de nouvelles grèves». Avant qu'un compromis intervienne, de nouveaux débrayages étaient prévus pour vendredi et samedi.

Le mouvement s'est également propagé à Radom, (sud de Varsovie). A Bydgoszcz, des agriculteurs de «Solidarité paysanne» se sont joints aux manifestations. La police les a empêchés d'entrer dans la ville avec leur tracteurs et a confisqué leurs papiers.

A Moscou, l'agence Tass a sévèrement critiqué hier le syndicat «Solidarité», l'accusant de compliquer la situation et de ne pas s'intéresser à la défense du

niveau de vie des travailleurs. A Prague, l'organe du PC, «Rude Pravo» a reproché à certains dirigeants du syndicat indépendant des «agissements anarchistes» dans les entreprises. A Varsovie, le quotidien «Kurier Polski», faisant état d'un sondage du Centre d'étude de l'opinion publique, a signalé que 32 p. cent des Polonais de plus de 15 ans sont affiliés à «Solidarité», ce qui lui donnerait des effectifs d'environ huit millions.

## Salvador: la guérilla relance l'offensive

d'après AFP, UPI

Après avoir attaqué, mercredi, les forces gouvernementales dans trois banlieues de la capitale et provoqué une panne de courant de quelques heures en dynamitant une centrale électrique, la guérilla salvadorienne a opéré un regroupement partiel de ses troupes en vue de lancer une nouvelle phase de son offensive contre la junte appuyée par les Etats-Unis.

Les combats qui ont éclaté dans les banlieues de Ayutuxtepeque, Mejicanos et San Antonio Abad ont mis fin à une accalmie de trois jours sur le plan militaire. De part et d'autre, les forces en présence augmentent leur arsenal. Selon des sources américaines, les troupes gouvernementales ont commencé de recevoir l'aide militaire en provenance des Etats-Unis, notamment des fusils automatiques M-16, des lance-grenades et des munitions.

Par ailleurs, les guérilleros du Front Farabundo-Marti pour la libération nationale (FMLN),

regroupés dans les régions montagneuses du pays, auraient obtenu armes, munitions et équipements de transmission, a-t-on indiqué de source militaire.

Selon la junte, cette phase de réorganisation des colonnes de guérilla préfigurerait une nouvelle offensive qui aurait pour objectifs les centrales électriques, les voies de communication, les moyens de transport et les centres de distribution d'essence. Il s'agirait de paralyser l'économie par une attaque de grande envergure.

Un commandant guérillero a d'autre part déclaré que la composition du gouvernement démocratique révolutionnaire — que l'opposition veut installer au Salvador — serait annoncée le moment venu. Le FMLN soutient qu'il contrôle plusieurs zones rurales, notamment au centre du pays. Selon l'armée salvadorienne, une tentative de débarquement opérée, croit-on, par des «mercénaires» de gauche, sur des plages situées à 36 km au sud-est de San Salvador, aurait été repoussée.

## L'IRA revendique le double meurtre

d'après AFP, Reuter

L'IRA provisoire a revendiqué hier après-midi le meurtre de Sir Norman Stronge, 86 ans, ancien speaker du parlement de Stormont, et de son fils James, 48 ans, à Tynon Abbey (comté Armagh), auprès de l'agence de presse britannique «Press Association» en Ulster.

Sir Norman et son fils James ont été abattus mercredi soir de plusieurs balles dans la tête par un groupe de dix terroristes, qui ont ensuite mis le feu à la demeure des victimes.

Une opération de ratissage d'une ampleur sans précédent a été déclenchée hier à l'aube par l'armée britannique et la police d'Ulster à la frontière entre l'Eire et l'Irlande du nord, pour tenter de capturer les meurtriers.

L'ancien speaker du Stormont et son fils se trouvaient seuls dans la bibliothèque de l'imposante maison, qui a été entièrement détruite par le commando au moyen de trois bombes incendiaires. Une patrouille de police qui s'est rendue sur les lieux immédiatement après l'attentat a été prise sous le feu des terroristes. Les policiers ont été sauvés par les vitres blindées de leur voiture et l'un d'eux a indiqué qu'ils avaient échappé à la mort «par miracle».

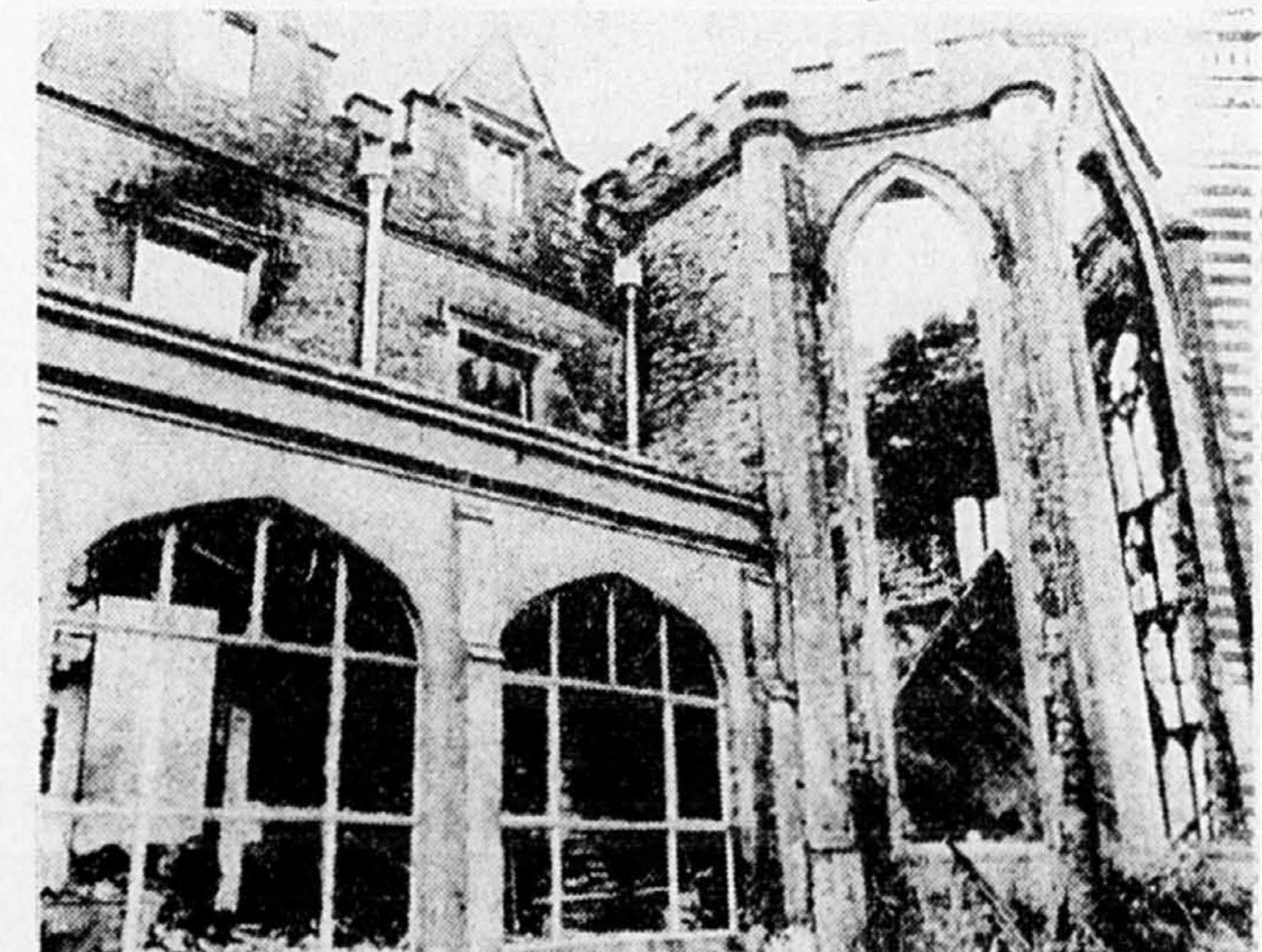
La brutale escalade de la violence en Irlande du Nord a déjà fait 5 morts et plusieurs blessés en moins d'une semaine. Ven-

dredi dernier trois membres d'une formation paramilitaire protestante que l'on croit être la «Main rouge», ont tenté d'assassiner Bernadette Devlin et son mari Michael McAliskey.

Bernadette Devlin-McAliskey, ancien député au parlement de Westminster et l'un des porte-parole du mouvement des droits civiques en Ulster, lutte actuellement contre la mort dans le service de réanimation du Royal Victoria Hospital de Belfast, où

son état est toujours considéré comme «très grave».

Les observateurs pensent généralement que cet attentat comme celui perpétré contre Bernadette Devlin laisse augurer une recrudescence des assassinats, des règlements de comptes et des actions de représailles. L'attentat a soulevé une vague d'indignation. Plusieurs politiciens catholiques condamnent cette action, également stigmatisée par les chefs des communautés religieuses.



C'est ce qui reste de la propriété de sir Norman Stronge après l'attentat au cours duquel il a été tué avec son fils. téléphoto UPI

**THÉÂTRE**

**Martial Dassylva**

**SPECTACLE IONESCO  
AU QUAT'SOUS  
Superbe,  
brillant  
délire  
à dix**

Les Chaises et Exercice de diction et de conversation française pour étudiants américains de «Chaises» par Lothaire Buissonneau. Mise en scène de «L'Exercice» de Paul Buissonneau, costumes de Lorraine Richard, Avec Diane Blanchette, Christian Boredeau, Normand Dausi, Sophie Faucher, Suzanne Leveille, Daniel Matte, Denise Tessier, Bernard Meney, Carole Seguin et Denis Paris. Production du Théâtre de Quat'Sous. Affiche jusqu'au 22 février.

Dans son approche de l'Exercice de diction et de conversation française pour étudiants américains Buissonneau a littéralement brisé les phrases et les répliques pour en faire un pluto en orchestrer un délire à dix. Le résultat, je le dis tout de suite, est déroutant, percutant et extraordinaire.

C'est une véritable pièce musicale que Buissonneau a préparée là avec ses temps forts et ses temps faibles, ses mouvements lents ou retardés et ses mouvements accélérés, ses soli, ses trios ou ses chœurs, tantôt à cappella, tantôt en sourdine, souvent à l'unisson et à l'occasion en parties brisées. Les mots sont triturés, malmenés, tripotés, isolés, réarrangés.

Ils éclatent sous une lumière et une densité nouvelles.

Des expériences de ce genre, et surtout aussi réussies, font reculer les barrières des conventions et nous font prendre conscience de la valeur intrinsèque du verbe, qui est bien autre chose qu'un simple assemblage de syllabes et qui peut devenir, suivant les circonstances et l'inspiration du créateur, poème, chant, cri, musique.

On sort de la représentation étonné, tout ébaubi, presque assommé, avec plein de mots et de phrases qui dansent dans la tête comme neige folle en plein hiver. Et ça vous change de la sloche qui vous attend à la sortie du théâtre.

D'autant plus que ce brillant délire est offert dans une équipe splendide et sous des éclairages

superbes. Joués sur des chaises hautes, les dix élèves qui participent à l'Exercice, quatre comédiennes et six comédiens, semblent tout droit sortis d'un roman de la comtesse de Ségur avec leurs uniformes turquoise sombre, leurs colottes à dentelles et leurs perruques bouclées jaune orange. Lorraine Richard, qui a déjà signé plusieurs excellents décors et costumes dans les spectacles de Paul Buissonneau, mérite pour cette réussite de premier ordre des félicitations bien senties.

En complément de programme, dans la première partie du spectacle, le même groupe de jeunes comédiens issus du Conservatoire d'Art dramatique de Montréal exécute sous la direction de l'un des leurs, Lothaire Buissonneau, des variations sur les Chaises de Ionesco, qu'on a du reste considérablement raccourcies (au propre comme au figuré).

De toute évidence, nous sommes en présence d'un disciple du directeur artistique du Quat'Sous. Sa façon d'aborder le texte des Chaises s'inscrit dans la foulée de celle de Buissonneau pour l'Exercice. Les personnages des deux vieux sont interprétés à tour de rôle, en groupe ou séparément, par les dix comédiens qui se partagent les répliques.

Dans ce cas précis, cependant, je doute que le traitement rende justice à la lettre et à l'esprit du texte de Ionesco. Cela fait l'effet d'un ballet gratuit de clowns en caleçons peinturlurés et en bérêts blancs. Par contre, les chaises miniatures constituent une trouvaille de génie qu'on pourrait exploiter sûrement avec succès dans une production plus traditionnelle de la troisième pièce de Ionesco à avoir été créée en France (1952).

**CINÉMA**

**Serge Dussault**

**Le cinéma québécois:  
adieu Paris, vive  
New York et Toronto!**

Pour les Bons débarras, Marcia Couëlle se contenterait bien, je crois, d'une mise en nomination. «C'est déjà une consécration!»

Percer en Amérique, cela veut dire accepter les frais des sous-titres ou de la traduction. Mais à cet égard le marché français n'est guère plus avantageux, puisqu'il a fallu doubler en français (mais oui!) Comme les six doigts de la main d'André Melançon pour la télévision française (FR 3). Et que, dans plusieurs cas, le public français exige des sous-titres pour les films québécois. Aussi bien alors s'attaquer à un marché considérablement plus important, d'ailleurs culturellement plus proche de nous, malgré la langue.

Cette préoccupation nouvelle fait que le milieu ne boude plus — ou boude moins — les Genis Awards, ces pendents canadiens des Oscars américains.

«C'est un outil pour faire une percée, dit René Malo, président de l'Association québécoise des distributeurs de films. Sur les 21 films en compétition, cette année, 13 ont été produit à Montréal et cinq sont en français.»

Traditionnellement tournés vers la France, quelques cinéastes québécois lorgnent de plus en plus le marché nord-américain. Cela explique que certains producteurs tentent des percées à New York ou à Toronto, et qu'ils cherchent à profiter des festivals pour faire mousser leurs films.

Mercantilisme? Pas du tout. Comme l'explique Marcia Couëlle, producteur de la maison Prisma, comment s'attendre à ce que les Torontois courent voir un film québécois dont ils n'auraient jamais entendu parler?

«Aucun film québécois, sauf Mon oncle Antoine, n'a eu du succès à Toronto. Mais le dernier Festival de Festivals ayant fait connaître là-bas des films comme les Bons débarras et l'Homme à tout faire, on peut espérer que le public ira les voir quand ils sortiront en salle.»

Comme le note Marcia Couëlle, le meilleur chemin pour aller à Toronto passe par New York; aussi un succès dans la métropole américaine, même modeste, est-t-il fort important. Soit dit en passant, les Bons débarras ont fait autour de \$12.000 la semaine dernière à New York.

Et pour réussir vraiment, rien ne vaut le coup de pouce que donnent les Oscars. Voilà pourquoi les producteurs des Bons débarras, Marcia Couëlle et Claude Godbout, ont fait en sorte que le film représente le Canada dans la course à l'Oscar du meilleur film étranger. Mais ce n'est pas gagné d'avance: il y a 26 concurrents, une première sélection les réduira à dix et seulement cinq seront mis en nomination le 17 février.

«Jamais un long métrage canadien n'est parvenu aux nominations et il n'y a que les Ordres qui ont survécu à la première sélection.»

à peine l'ex-président Carter avait-il donné l'accolade aux otages américains libérés par Téhéran que la chaîne CBS annonçait un film sur les otages, dont le tournage commencera en mars. Le scénariste Lionel Chetwynd a retenu l'épisode de l'évasion, l'an dernier, de six otages non captifs à la complicité des membres de l'ambassade canadienne. Ce film de deux heures s'appellera la Filière canadienne. Evidemment.

**Drapeau dans Variety**

Quand le maire Drapeau n'expose pas à la Cour ses vœux sur l'art et quand il ne s'absorbe pas dans l'élaboration de projets grandioses (comme la Cité du cinéma), il lui arrive de pondre des articles. Ainsi signe-t-il, dans le dernier et volumineux (324 pages) numéro de Variety daté du 14 janvier, un papier intitulé Cities Need Showmanship que l'on pourrait traduire, peut-être trop littéralement, par Les villes ont besoin de metteurs en scène. À lire. Notre maire y rappelle que l'art de la mise en scène n'est pas utile qu'aux gens de spectacle; il sert aussi à vendre du poulet frit, du soda water ou des projets grandioses dans le domaine public...

**En deux mots**

Diane Létourneau a terminé le montage de *Le Plus beau jour de ma vie*, un documentaire en trois volets sur la vie de couple. — Après avoir été paralysé par la grève des acteurs de cinéma, Hollywood est menacé par une autre grève, celle des scénaristes, dont le contrat collectif expire le 28 février. — Dans son nouveau programme, le cinéma Outremont annonce quelques primeurs, dont deux films d'Andrzej Wajda, *L'Homme de marbre* (à compter du 13 février) et *Le Chef d'orchestre* (à compter du 17 avril). — Rétrospective à la Cinémathèque québécoise, du 11 au 21 février, pour souligner le dixième anniversaire de l'Association coopérative des productions audiovisuelles. — Susan de Robin Spry sera distribué aux États-Unis par la Twentieth Century Fox. — Ann Garneau, vice-consul aux Affaires publiques à Los Angeles, vient d'être nommée directeur des relations publiques de l'Office national du film du Canada. — Mercredi prochain à la Cinémathèque: *Une histoire de femmes* de Sophie Bissonnette, Martin Duckworth et Joyce Rock.

**LE PREMIER BONHEUR de JOUR!** 18 ANS Adultes

Je fais **L'AMOUR** comme ça me **PLAÎT**

A l'affiche!

**KERMESSE DU SEXE**

Dès 12h PAPINEAU 1 EROS 10h

**Le Club Montréal**

**VENDREDI 23 JANVIER**

**EDDIE AND HOT RODS**

318 ouest Ste-Catherine (métro Place des Arts) 866-8057

**les ballets jazz de Montréal**

**Supplémentaires DIMANCHE**

**25 Janvier 14h 30**

**Jusqu'au 24 janvier, 20h30.**

Billets: \$15., \$12., \$9., \$6.

**CE SOIR**

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guechets du lundi au samedi de 11 heures à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

**Des beaux bébés des pays-bas!** 18 ANS adultes

**DUTCH TREAT**

AUSSI DEUXIEME GRAND FILM

**GUY** Guy & Manonneau Tel 931 2912

Réouverture du grand restaurant italien

**OSTERIA DEI PANZONI**

Déjeuner d'affaires tous les jours à partir de \$6.00

Table d'Hôte tous les soirs à partir de \$12.75

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi, samedi et dimanche de 17h. à 24h.

1194, rue de la Montagne 866-8119

Oscar du Meilleur Film Etranger

**la vie devant soi**

Simone Signoret est Madame Rosa...

**LES NOUVEAUX MONSTRES**

**Cinéma 7 art**

3180 rue BELANGER

**ENFIN EN FRANÇAIS... LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN**

**PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI!**

4e SEM.

SEM. 7h00 9h00 SAM. 7h00 9h00 11h00 DIM. 11h00 1h00 3h00 5h00 7h00 9h00 Admission \$3.50

**Quimetoscope 2**

1004 EST. STE-CATHERINE • 329-8900

**LE GROUPE LA LAURENTIENNE** présente

**LES GRANDS EXPLORATEURS**

**ILE DE LA RÉUNION**

Paradis tropical de l'Océan Indien

Loïc Lebrun commente son film sur scène

**Dernières représentations ce soir 7h et 9h30**

A Laval, salle André-Mathieu 28-29 janvier 667-1610

**THÉÂTRE ARLEQUIN**

1004 Ste-Catherine est

Guechets (288-2943) tous les jours de midi à 9h00 commandes téléphoniques (288-4261) tous les jours de midi à 6h00

**Les Corps Érotiques**

un Art d'Aimer

une ciné-conférence de JEAN-YVES DESJARDINS

du samedi 24 janvier au dimanche 1<sup>er</sup> février 20h30

**THÉÂTRE ARLEQUIN**

1004 Ste-Catherine est

Guechets (288-2943) tous les jours de midi à 9h00 commandes téléphoniques (288-4261) tous les jours de midi à 6h00

**2 FILMS ÉROTIQUES 18 ANS**

**The Opening of Misty Beethoven**

**PUSSYCAT**

4015 St. Laurent 845-5315

**PRISON BABIES**

**CES JEUNES FILLES DE L'OUEST AUX DOIGTS AGILES!**

**BLAZING ZIPPERS**

MELISSA JENNINGS ANN BEATTY BIG JOHN

**2e FILM ÉROTIQUE**

**EVE**

À l'affiche

Venez passer une soirée inoubliable avec le grand ténor canadien **GEORGES COULOMBE**

Salle à manger féérique

Menu à la carte, cuisine française

Licence complète

Ouvert tous les vendredis et samedis de 20h à 2h du matin.

390, rue Bord de l'eau, Longueuil

Pour réservations: 651-0290

**SHIRLEY MACLAINE EST ÉTONNANTE... CERTAINEMENT SON MEILLEUR RÔLE!**

— Bruce Minkoff, Toronto Star

**A Change of Seasons**

AVENUE 7:00, 9:00, LA CITE: 7:05, 9:05, DORVAL: 7:00, 9:10

AVENUE 1224 AVE GREENE 337-2747

**DORVAL 3** 280 DORVAL AVE. 831-8586

**LaCité 2** 3575, AV. DU PARC. 844-2075

Romy SCHNEIDER **LA MORT EN DIRECT**

1550 RUE ST-DENIS 845-3272

**LA SEXUALITE CHEZ LES ADOLESCENTES** 18 ANS Adultes

**Collégienne à tout faire**

**desjardins 1**

BASILAIRE 1 288 3811

**La Belle Étoile**

**desjardins 1**

BASILAIRE 1 288 3811

**COLLEGIENNES EN FOLIE** 18 ANS Adultes

**FILM PARTIE FINE**

**desjardins 3**

BASILAIRE 1 288 3811

**LA BANQUIÈRE** 18 ANS Adultes

**desjardins 4**

BASILAIRE 1 288 3811

**ROMY SHNEIDER**

3e mois

**LA FORCE DE CE BEAU FILM TIENT À UNE MISE EN SCÈNE ÉVOUANTE ET À L'INTERPRÉTATION REMARQUABLE DE MARIE-CHRISTINE BARRAULT.**

— LE MONDE

UNE FEMME QUI FAIT LA CONQUÊTE DE SA LIBERTÉ. UN RÔLE SUPERBE POUR MARIE-CHRISTINE BARRAULT.

— LES ÉTOILES

**Femme entre chien et loup**

MARIE CHRISTINE BARRAULT

GALES BARRAULT RUTGER HAUER ROGER VAN HOOL

UN FILM DE ANDRÉ DELVAUX

**desjardins 2**

BASILAIRE 1 288 3811

13:00 - 15:05 - 17:10 - 19:15 - 21:20

ARTS ET SPECTACLES

VARIÉTÉS

Alain Barrière: le coeur n'y était pas

Alain Barrière chante encore l'amour, mais c'est comme si le coeur n'y était pas. Il s'impose d'interpréter, avec quelques maladresses, ses plus grands succès: il faut bien le faire pour plaire à un public qui n'en attend pas moins.

Mais ça ne passe pas très bien. La première partie du spectacle de Barrière nous laisse sur notre faim. Tout change, heureusement, avec

Barrière les enfilera pour sa part dans un pot-pourri. Ce qui reste de meilleur, finalement, c'est le nouveau Barrière engagé et plus rythmé, qui chante «Amoco» pour dénoncer la pollution qui

atteint les côtes de son pays la Bretagne. Alain Barrière saura peut-être faire mieux ce soir samedi et dimanche, alors qu'il tient l'affiche de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

vous trouverez tout ce que vous cherchez: programmes, horaires et critiques.

dans les pages "Cinéma" de la presse

LED ZEPPELIN

The Song Remains the Same Cinéma Lumière Tous les soirs 8h45 1313, rue Bélanger Tél.: 272-1080

DENIS LAVOIE

la deuxième levée de rideau, c'est comme si on retrouvait un tout autre homme. Plus vivant, plus vrai, le chanteur parle à son public. Et cette fois le coeur y est.

Le nouveau Barrière, qui a déjà dépassé le cap de la quarantaine et qui songe à se retirer de la scène dans cinq ans, vit davantage ses nouvelles chansons.

Il chante avec plus d'exaltation. Aux chansons d'amour fleur bleue succèdent des chansons engagées, agrémentées de commentaires contre le nucléaire et la pollution.

Le chanteur n'est quand même pas parfaitement à son aise. Il trébuché sur les paroles de quelques chansons.

On applaudit la vedette et les succès qu'il s'est acquis depuis une quinzaine d'années, depuis «Ma vie». Il en va autrement du chanteur, plutôt terne.

Peu démonstratif, comme il l'expliquait lors d'une interview, Alain Barrière a plus de difficulté à s'imposer sur scène que sur disque.

Sans décor et avec des musiciens qui travaillent plus qu'ils ne participent au spectacle, Alain Barrière ne réussit pas à nous embarquer.

Il a pourtant, pour charmer son public qui lui fait salle comble, un bon bagage de chansons à succès. On les connaît bien, on les fredonne.

THÉÂTRE

Au Centaur: scènes de l'autre Canada

THE TOMORROW BOX d'Anne Chislett. Mise en scène: Elsa Bøjam. Décor et costumes: Debra Hanson. Éclairages: Freddie Grimwood. Hier soir, au Théâtre Centaur. Supplémentaires jusqu'à 8 francs.

Distribution: Richard Blackburn (Joe Cooper), Kate Trotter (Alice Cooper), Joyce Campion (Maureen Cooper), Diana Belsaw (Lisa Graham), Antony Parr (Jack Cooper).

JEAN-PAUL BROUSSEAU

Je n'ai jamais tant eu l'impression de regarder vivre l'autre Canada qu'hier soir au Centaur, où une salle comble assistait à la pièce d'Anne Chislett, The Tomorrow Box. Parfaite adéquation entre le public lui-même et les personnages de cette tranche de vie: réactions attendues aux blagues, complicité devant une oeuvre qui ne prétend pas au classicisme, mais à la vérité de la vie dans une famille soudain arrivée à un point tournant des choses, dans le temps.

L'auteur met en scène Jack et Maureen Cooper, un couple dans la soixantaine, Joe Cooper, leur fils, dont la femme s'appelle Alice laquelle a une soeur, Lisa Graham. Le moment est venu pour les deux vieux, propriétaires d'une vaste ferme de 600 acres, de passer la succession à leur fils. Mais il y a une difficulté: la vieille Madame Cooper n'a guère été consultée, et avant que ces difficultés s'aplanissent...

M. Cooper père a disposé par contrat de la vente de la ferme qu'il a cultivée pendant quarante ans, a acheté un condominium en Floride et est prêt à la retraite — mais tout ceci doit être annoncé à Mme Cooper mère comme une «surprise» pour son anniversaire. La vieille, d'abord déconcertée qu'on veuille la transplanter en Floride «comme on transporte un chat», prend peu à peu appui sur Lisa Graham, une avocate, et sa soeur Alice, laquelle a à s'interposer entre son mari, Cooper fils, avec elle bénéficiaire d'un arrangement profitable.

Anne Chislett est née à Terre-Neuve, mais vit maintenant à l'autre bout du pays, à Victoria, après avoir enseigné dans un «high school» de l'Ontario. Elle ne prétend à aucune transposition de cette scène de vie, mais elle oscille constamment entre le drame des vies de la vieille génération et celle du «women's lib» dont se réclame les deux sœurs.

De fil en aiguille, et puisque la vente de la ferme risque d'être contestée en cour avec succès du fait qu'elle n'a pas été consultée, la vieille Madame Cooper (et dans une mesure à peine moindre, le reste de la famille) passe d'une façon de voir à une autre, sans que les liens du sang en soient irrémédiablement atteints.

Comme toujours, donner tout autre détail serait priver l'auditoire des jours à venir du suspense et du dénouement. Mais en voyant en francophone une oeuvre pareille, je suis retourné à des amis anglophones des Cantons de l'Est, à la fois émerveillés et intrigués que ces grandes questions ne soulevent pas les drames (du moins, pas les mêmes) de nos chicanas de famille québécoises.

Et tout cela, sans être du grand théâtre (mais au fait, qu'est-ce que ça veut dire?) est du théâtre honnête et vrai comme les auditoires du début des années 80 sont peut-être plus portés à en demander, après les abus du démantèlement de la dialectique socio-politique des années 70.

Joyce Campion, dont les états de services au théâtre de langue anglaise au Canada, aux États-Unis et ailleurs sont longs et mémorables, est le centre de cette production et Jack Cooper, qui joue son mari, a la peau tannée et les arguments sans réplique des hommes de son âge qui ont fait leur prospérité et portent les culottes sans autre forme de procès dans la famille.

Le décor est fait d'une roulotte dont le mur d'avant est ouvert, et quelques scènes se passent dans la cour de ce qui est le logement du jeune couple avant qu'il n'hérite de la ferme des vieux Cooper. Les éclairages transforment habilement le tout aux couleurs du matin, du soir ou de la nuit.

Le «Tomorrow Box» du titre, c'est cette boîte de colifichets qu'on achète à l'encan en se réservant de ne l'ouvrir que le lendemain — toujours pour y découvrir ce que c'est de la pacotille.

La pièce a l'air de dire, de façon lisse et attachante, que demain n'est fait que de ce qu'était hier, mais transformé par le temps. Sur tant de poésie, un maniement juste de l'humour.

UNE SEMAINE DE VACANCES. NATHALIE BAYE MICHEL GALABRU PHILIPPE NORET. 3e semaine ELYSEE 2. SAM. DIM.: 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20; SEM.: 7:20, 9:20.

Y-A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION? Une hilarante parodie des films catastrophe aériens... POUR TOUS. AUSSI: 2e GRAND FILM (Sauf au Parisien).

Un hommage à l'Érotisme... DE RETOUR AU CINÉMA LAVAL. 18 ANS. Emmanuelle et les Filles de Mme Claude. Laura Gemser.

EN NOMINATION POUR 6 «GOLDEN GLOBE». Le MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! LE MEILLEUR ACTEUR. LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE!

DOLLY PARTON, EN NOMINATION POUR LE «GOLDEN GLOBE» DE LA MEILLEURE ACTRICE (COMÉDIE). NINE TO FIVE. LOEWS: 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15, LA CITE: 7.00, 9.00, KENT: 7.00, 9.10.

EN NOMINATION POUR 7 «GOLDEN GLOBE». incluant MEILLEUR FILM et MEILLEUR ACTEUR. ROBERT DE NIRO «RAGING BULL».

EN NOMINATION POUR LE «GOLDEN GLOBE» DE LA MEILLEURE ACTRICE. GOLDIE HAWN dans PRIVATE BENJAMIN.

POPEYE EN ANGLAIS. Le film le plus drôle produit par Hollywood depuis de longues années — une ambiance entièrement nouvelle — un film comme on n'en a jamais vu!

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! LE MEILLEUR ACTEUR. LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! LE MEILLEUR ACTEUR. LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE!

CINEMAS UNIS. ADOLESCENTS 14-17 ANS \$3.50 avec carte d'identité et photo.

ÇA Y EST! C'EST FAIT! C'EST ARRIVÉ! ... à crever de rire - le grand film de la rentrée. REMO FORLANI - RTL.

LES FAUX-DURS. BURT REYNOLDS KRIS KRISTOFFERSON JILL CLAYBURGH. V. Française de «SEMI-TOUGE» United Artists.

TRIBUTE. JACK LEMMON — EN NOMINATION POUR LE «GOLDEN GLOBE» DU MEILLEUR ACTEUR. avec JACK LEMMON ROBBY BENSON LEE REMICK.

POPEYE EN ANGLAIS. Le film le plus drôle produit par Hollywood depuis de longues années — une ambiance entièrement nouvelle — un film comme on n'en a jamais vu!

GOLDIE est solide! La voilà encore cinglée et comique... dans une affaire loufoque qui rend tout le monde dingue! GOLDIE HAWN Lovers and Liars.

UNE AVENTURE DANS LE MONDE FOU FOU DE LA PRÉHISTOIRE. CHAINON MANQUANT. UN FILM DE Picha. 2e FILM AU RIVOLI.

UNE COMÉDIE IRRESISTIBLE! UGO TOGNAZZI MICHEL SERRAULT. la Cage aux Folles. Le PARISIEN 3. 2e ANNÉE!

LE MAÎTRE NAGEUR. JEAN-CLAUDE BRIALY STEFANIA SANDRELLI GUY MARCHAND. Le PARISIEN 5.

LE SHERIF ET LES EXTRA-TERRESTRES. BUD SPENCER. AUSSI: 2e GRAND FILM EN COULEURS.

Un film FOU, FOU, FOU! «UN DIVERTISSEMENT ASSURÉ!» — Franco Nuovo, Journal de Montréal.

LE COUP DU PARAPLUIE. avec VALÉRIE MAIRESSE CHRISTINE MURILLO GORDON MITCHELL et GERT FRÉBÉ.

Un classique de la littérature érotique maintenant présenté à l'écran! LAURA ANTONELLI REGIS VALLEE.

Vénus en Fourrure. LA VOÏLE PARTIE DANS LES GRANDS ESPACES. LA JOIE DE PLANER. Betty Verges dans.

«LES MAINS POILUES DE CLYDE SEMBLENT DE NOUVEAU PRÊTES À FRAPPER...» Clint Eastwood. Any Which Way You Can.

# WALT DISNEY

**POUR TOUS**

**BERNARD et BIANCA**  
en dessins animés

**LE FANTÔME DE BARBE-NOIRE**  
vous vous tordrez de rire

**Cinéma Lumière**  
1313, rue Belanger  
Tél.: 272-1000

**Heures**  
Sem., dim.: 10h30, 2h, 5h05  
Sem.: 5h25  
Femmes  
Sem., dim.: 11h50, 3h20, 6h25  
Sem.: 6h45

## Des déjeuners inoubliables, comme par magie!

Pour le déjeuner essayez l'une de nos célèbres crêpes accompagnée d'une salade...comme une crêpe au poulet Divan servie avec une salade de fruits frais, ou une crêpe Saint-Jacques accompagnée d'une salade d'épinards frais... L'avenir du déjeuner devient inoubliable, comme par magie!

**Cocktails et vins.**  
Ouvert tous les jours à partir de 11 h

**Les Terrasses**  
849-4265  
dimanche-jeudi jusqu'à minuit, vendredi et samedi jusqu'à 1 h.

**Carrefour Laval**  
687-3763  
dimanche-jeudi jusqu'à 21 h, vendredi et samedi jusqu'à 22 h.



## LA CITÉ

UN HÔTEL REGENT INTERNATIONAL  
une invitation «Regent»



**CLAUDE BOUDOUX**  
Un chef exécutif qui est certainement l'un des chefs les plus recherchés au Canada



**DIETER FESS**  
Un artiste bavarois, qui peut faire beaucoup plus que yodler, un musicien exceptionnel.

**LE SOIR, NOTRE CARTE «GASTRONOMIE NOUVELLE»**  
DANS UNE AMBIANCE «DÎNER-DANSANTE»

**LE MIDI, «LA CUISINE DU MARCHÉ»**  
... notre chef Claude décide son menu chaque jour.

**Dîner/danse:** lundi au samedi dès 18h30  
**Déjeuner:** lundi au vendredi dès midi  
**Dimanche:** Le Brunch Régent de 11h à 15h

STATIONNEMENT GRATUIT AU COMPLEXE LA CITÉ

Pour réservations, appelez **288-6666**

## Huit troupes de danse au CNA cet été

(PC) — Huit troupes de danse et quatre organismes culturels vont collaborer dans la production d'un ballet et d'un festival de danse contemporaine, qui seront présentés en mai au Centre national des arts d'Ottawa, en plus d'un documentaire d'une heure et d'une émission de télévision de deux heures.

Produit en collaboration avec l'Association canadienne des troupes professionnelles de danse (ACTPD), le Centre national des arts (CNA), la Société Radio-Canada, l'Office national du film (ONF) et le Conseil des arts, ce spectacle sera sous la direction de Norman Campbell, qui a remporté deux «Emmy» pour la production d'opéras et de spectacles de ballet pour le compte de la télévision anglaise de Radio-Canada.

Il ne s'agira pas seulement d'une première pour les huit troupes de danse, qui ne se sont jamais produites sur une même scène en même temps, mais également pour les quatre organismes gouvernementaux qui conjurent leurs efforts, pour la première fois, dans la production d'un spectacle.

On n'a pas encore choisi les différents numéros de danse qui seront exécutés par les huit troupes, dont le National Ballet, de Toronto, les Grands ballets canadiens, de Montréal et le Royal Winnipeg Ballet.

Mercredi, au Motel Suez à Miami Beach, la température maximale a atteint

**81° F**

Pour réservations: 305-947-6748

# Y en a pour deux de ce temps là chez Ponderosa.



## Bifteck haché ou filet de sole 219\$ (temps limité) et la deuxième portion est gratuite

Chaque repas comprend:  
"Pomme de terre au four"  
"Petit pain chaud"  
"Salade à volonté"  
"Boissons chaudes et boissons gazeuses supplémentaires gratuites"

# PONDEROSA

UN TRIOMPHE À NEW YORK QU'ATTENDEZ-VOUS POUR LE VOIR?

**MON ONCLE D'AMÉRIQUE**  
5e mois!  
12:40 - 2:55  
BERRI 2  
5:10 - 7:30  
9:40

**YANADU** OLIVIA NEWTON-JOHN  
2e mois!  
BERRI 1  
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

**LE LAGON BLEU**  
2e mois!  
BERRI 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30  
BERRI 3  
JEAN-TALON, BROSSARD, LAYAL  
BROSSARD 1  
JEAN-TALON

**La Revanche de Mme Beauchamp**  
LES FILMS MIMI présentent une production de YVETTE THLOUT - JEAN FAUBERT - DANIELLE SCHNEIDER - MARC LEGAULT

**2 FILMS D'UNE INTENSITÉ BOURBESANTE ILS ONT TOUT DONNÉ POUR LEUR ART.**  
ROY SCHEDER: QUE SPECTACLE COMMENCE.  
BETTE MIDLER: ALAN BATES

# SHINING L'ENFANT LUMIERE

STANLEY KUBRICK a donné au genre des films d'horreur un de ses chef-d'oeuvres... stupéfiant!

le Figaro

UN FILM DE STANLEY KUBRICK  
"THE SHINING" JACK NICHOLSON - SHELLEY DUVALL

CHAMPLAIN: Sem.: 7:00 - 9:15; Sam. dim.: 12:15 - 2:30 - 4:45 - 7:00 - 9:15.  
CREMAZIE: Sem.: 7:15 - 9:30; Sam. dim.: 2:15 - 4:45 - 7:15 - 9:30.

CHAMPLAIN 1  
CREMAZIE  
BROSSARD 3  
VERDUN  
ST-JEROME  
ST-JEAN

**PETER SELLERS** • BIENVENUE MISTER CHANCE • MELVYN DOUGLAS  
**SHIRLEY MACLAINE** • JACK WARDEN

**Le DAUPHIN 2**  
5e mois!  
Sem.: 7:00 - 9:30; Sam. dim.: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30

**Laura** DAVID HAMILTON  
3e mois!  
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00  
BERRI 5

A 16 ans elles ne connaissent que des jeux d'adultes et veulent les jouer dangereusement...

## 'Ça plane, les filles!'

JODIE FOSTER (en) 'ÇA PLANE, LES FILLES!' (en) avec SCOTT BAIRD • SALLY KELLERMAN • RANDY QUAID

**AUSSI: 2e FILM À CHAQUE CINÉ**

CHAMPLAIN 2  
BROSSARD 2  
ODEON 2-LAVAL

GRAND PRIX du public Festival de l'HUMOUR

Les savoureuses tribulations d'une joyeuse bande d'escrocs à qui il arrive tout... même de se faire escroquer!

# L'ENTOURLOUPE

Jacques DUTRONC Jean-Pierre MARIELLE Gerard LANVIN Anne JOUSSET  
avec GERARD PIRES MICHEL AUDIARD

Sem.: 7:30 - 9:30. Sam. dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.

**Le DAUPHIN 1**

**Chevy Chase** Goldie Hawn Neil Simon's SEEMS LIKE OLD TIMES  
PLAZA: 5:30 - 7:30 - 9:30. NEIGES: 7:10 - 9:10.  
PLAZA ALEXIS NINON-2  
COTE-DES-NEIGES 1

**ROCKY HELLOR PICTURE SHOW**  
SEM.: 5:20 - 7:10 - 9:00. Sam. dim.: 1:40 - 3:30 - 5:30 - 7:10 - 9:00.  
PLAZA ALEXIS NINON-1

**GENE WILDER** RICHARD PRYOR  
**STIR CRAZY**  
BON: 5:10 - 7:15 - 9:10. DEC: 7:00 - 9:15.  
BONAVENTURE 1  
SQUARE DECARIE 1

**EN NOMINATION POUR 2 PRIX GOLDEN GLOBE**  
**THE JAZZ SINGER**  
NEIL DIAMOND LAURENCE OLIVIER THE JAZZ SINGER  
LUCIE ARNAZ • CATLIN ADAMS  
TOMMY  
PLAZA DU CANADA

**BATAILLE BEYOND THE STARS**  
Au delà du temps et de l'espace un fantastique combat vient de commencer

**«Un des meilleurs films de l'année.» — AFTER DARK**  
The Rank Organisation Presents A NICOLAS BONGIORNO FILM  
**BAD TIMING A SENSUAL OBSESSION**  
NEIGES: 7:15 - 9:20. PLAZA: 5:00 - 7:10 - 9:25.  
COTE-DES-NEIGES 2  
PLAZA ALEXIS NINON-3

**PLAZA ALEXIS NINON-1** **SQUARE DECARIE-2**

## La SQ saisit des films tournés pour «L'objectif» de Radio-Québec

Radio-Québec, ses journalistes et ses réalisateurs ont vivement dénoncé hier auprès du ministre de la Justice la saisie par la Sûreté du Québec «pour fins de preuves» du matériel et de la pellicule d'une équipe de reportage de l'émission «L'objectif», en tournage à La Tuque. Ils ont également porté plainte auprès du Conseil de presse du Québec.

### LISA BINSSE

En effet, un détachement de la SQ a saisi mercredi après-midi à La Tuque la pellicule d'un film qu'une équipe de Radio-Québec tourne sur la grève des bûcherons dans la région pour l'émission d'affaires publiques, animée par Simon Durivage, qui devait être présentée le 15 février prochain et ayant pour thème «Les forestiers», en grève depuis le 1er juillet dernier.

La saisie est survenue quelques heures après que le réalisateur Pierre Duceppe et le journaliste Jacques Véronneau eurent filmé les scènes d'une escarmouche à la barrière de la compagnie forestière CIP à Fitzpatrick, près de La Tuque.

Les agents de la SQ, munis d'un mandat, se sont présentés au motel où logeait l'équipe et ont saisi la pellicule et les bandes sonores comme élément de preuve de gestes de violence lors de l'affrontement entre les grévistes et un groupe de personnes qui avaient franchi la ligne de piquetage.

Un porte-parole de la SQ, M. Pierre Lemarbré, rejoint au téléphone hier matin par Gilles Gougeon, président des journalistes de Radio-Québec, a déclaré que les films ont été saisis pour un minimum de 90 jours et seront remis à Radio-Québec par la cour.

Nous avons appris de M. Véronneau que les agents avaient remis le matériel «superflu» saisi mais avaient conservé trois bobines de 100 pieds. Selon un porte-parole du ministère de la Justice, les bobines seront remises aujourd'hui.

La direction de Radio-Québec, conjointement avec les journalistes et les réalisateurs protestent contre le fait que les forces policières puissent saisir et utiliser du matériel journalistique en vue de préparer une preuve.

Ce geste, d'ajouter la société dans un communiqué, est d'autant plus inacceptable que lors de la saisie, un officier de la SQ a confié à l'équipe que la police n'était pas intervenue au cours de cette manifestation sachant qu'une équipe de télévision filmait les événements.

Ce geste a également soulevé la colère de la CSN et plus particulièrement du président de la Fédération nationale des communications (CSN), M. Laval LeBorgne, qui l'a qualifié de «comportement militariste qu'on n'accepte pas».

## «LE MONDE DE MARCEL DUBÉ» Radio-Canada obtient un sursis

La société Radio-Canada vient d'obtenir un sursis provisoire qui lui permet de présenter à nouveau les émissions du «Monde de Marcel Dubé» et ce, probablement dès ce soir.

Le juge Rodolphe Paré, de la Cour d'appel, a décidé hier, de lever l'interdit, décrété par la Cour supérieure, le 30 décembre dernier et qui frappait la diffusion, en reprise, des émissions.

### MARTHA GAGNON

Selon lui, il apparaît clairement que Radio-Canada et ses commanditaires subiraient un préjudice beaucoup plus sérieux au cas de refus de la requête que n'en subirait l'Union des artistes au cas où elle serait rejetée.

À la lumière des faits antérieurs, le juge a donc décidé qu'il valait mieux accorder cette requête. Pour éviter de préjuger le fond du litige, il doit se contenter de dire que l'appel soulève des questions très sérieuses tant sur la question des faits que sur celle de droit et qu'il y a lieu, de considérer le poids des inconvenients.

Le juge Paré constate que la société d'Etat a fait des déboursés considérables jusqu'à présent et que l'annulation des émissions pourrait signifier des pertes pour les publicitaires qui ont déjà élaboré leur programme de publicité.

## APPRENEZ L'ESPAGNOL EN PARTICIPANT AU CARNAVAL DE VALENCE

Sous le soleil de l'Espagne, le Collège Ahuntic vous offre pour la 3e année une véritable occasion d'apprendre la langue et de découvrir la civilisation espagnole tout en vivant une expérience de groupe inoubliable.

**DÉPARTS**  
26 février

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
26 janvier

**ENDROITS: (26 journées)**

**VALENCE** 19 journées  
**PENISCOLA** 1 journée

**BARCELONE** 4 journées  
**ALICANTE** 1 journée

Plus une journée surprise à Amsterdam

**PRIX \$1177** Incluant transport, chambre double, repas à Valence, cours, ass.

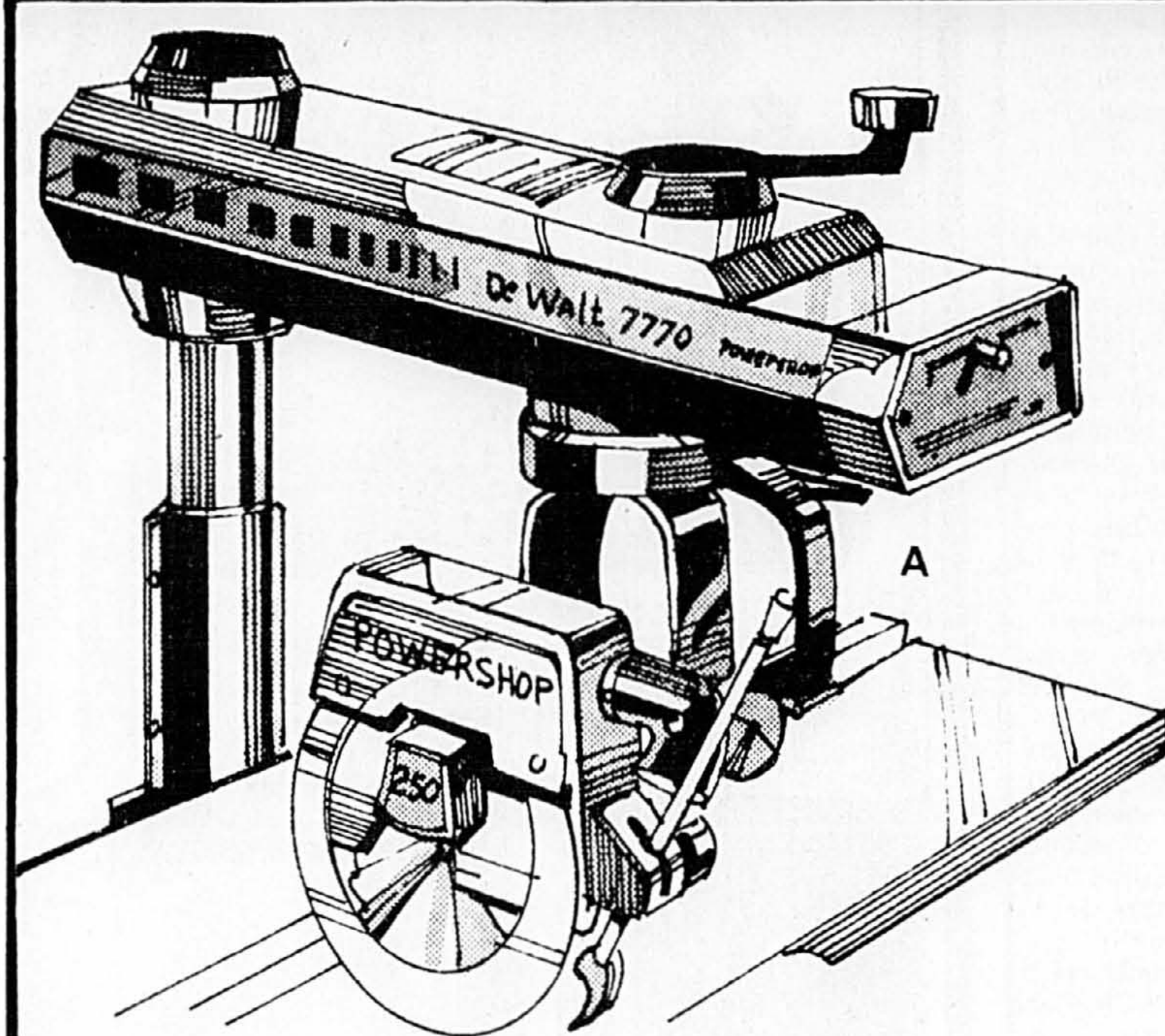
**POUR RENSEIGNEMENTS COMPLETS:**

Madame Monique Poirier  
9155, rue Saint-Hubert  
Montréal, Québec  
H2M 1Y8  
(514) 389-5987 ou 5988  
(Frais virés acceptés)  
(Sous le permis no 132570197-0470  
Agence de voyage Espagne)

# grande vente de janvier chez Simpsons

jusqu'au samedi 31 janvier

Simpsons MD



## Rabais 44<sup>99</sup> Scie radiale 10"

Prix ord. Simpsons 519.98 **474<sup>99</sup>**

A. Scie à bras radiale 10" «DeWalt Power Shop» de «Black & Decker» vous permettant de couper 3" en profondeur. Porte-scie pivotant horizontalement à 360°. Moteur 60 Hz monophasé, développant une vitesse de 3450 tr/min. Contrôles montés devant. Etabli 26" x 32" 120/208-240 volts.

A1. (Non représentée). Rabais 4.99 — Base pour article A. Modèle R 1201. Prix ord. Simpsons 44.98 **39<sup>99</sup>**

## Rabais \$10 Dégauchisseuse

Prix ord. Simpsons 389<sup>99</sup> **379<sup>99</sup>**

C. Dégauchisseuse motorisée «Rockwell» avec moteur intégré de 9 ampères. Roulements à bille lubrifiés. Guide de sécurité. Etabli 36" x 6 1/2", capacité 6" x 1 1/8". Base incluse. Modèle 37-101.

## Scie circulaire 7 1/4" «Black & Decker»

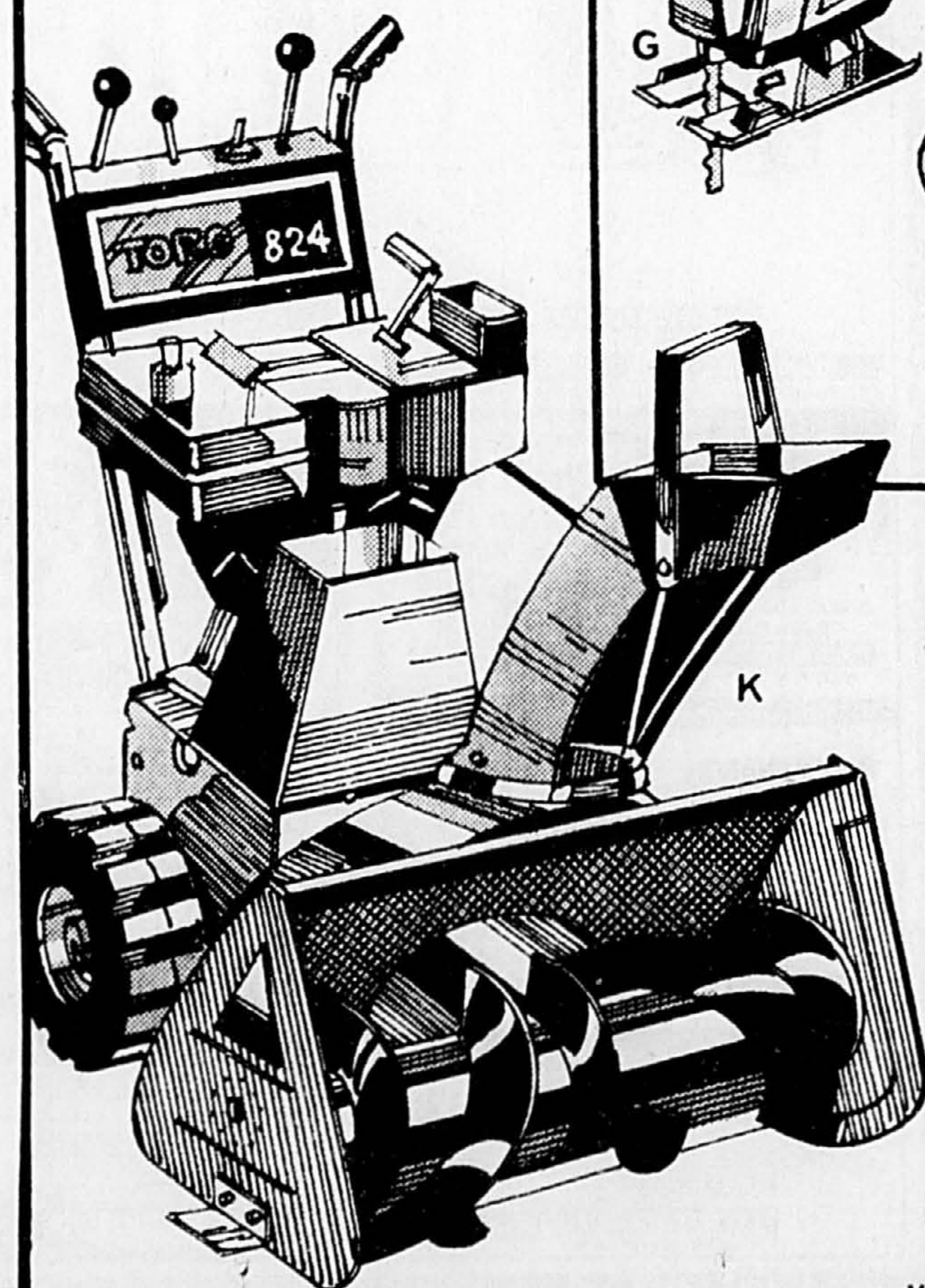
Prix Simpsons **48<sup>99</sup>**

E. Deux poignées pour manèment aisé. Moteur 9 ampères 120 volts, développant 5300 tr/min. Lame combinée incluse. Modèle 5738.

## Rabais \$3 Scie à chantourner

Prix ord. Simpsons 34.99 **31<sup>99</sup>**

G. Modèle «Black & Decker» à vitesse variable. Moteur 3 ampères, développant vitesse de 0-3200 tr/min. Isolant double. Patin inclinable gradué. Cordon amovible exclusif. 120 volts. Lame incluse. Modèle 7580.



## Rabais 199<sup>96</sup> Chasse-neige 8 c.v. «Toro»

Prix ord. Simpsons 1099.95 **899<sup>99</sup>**

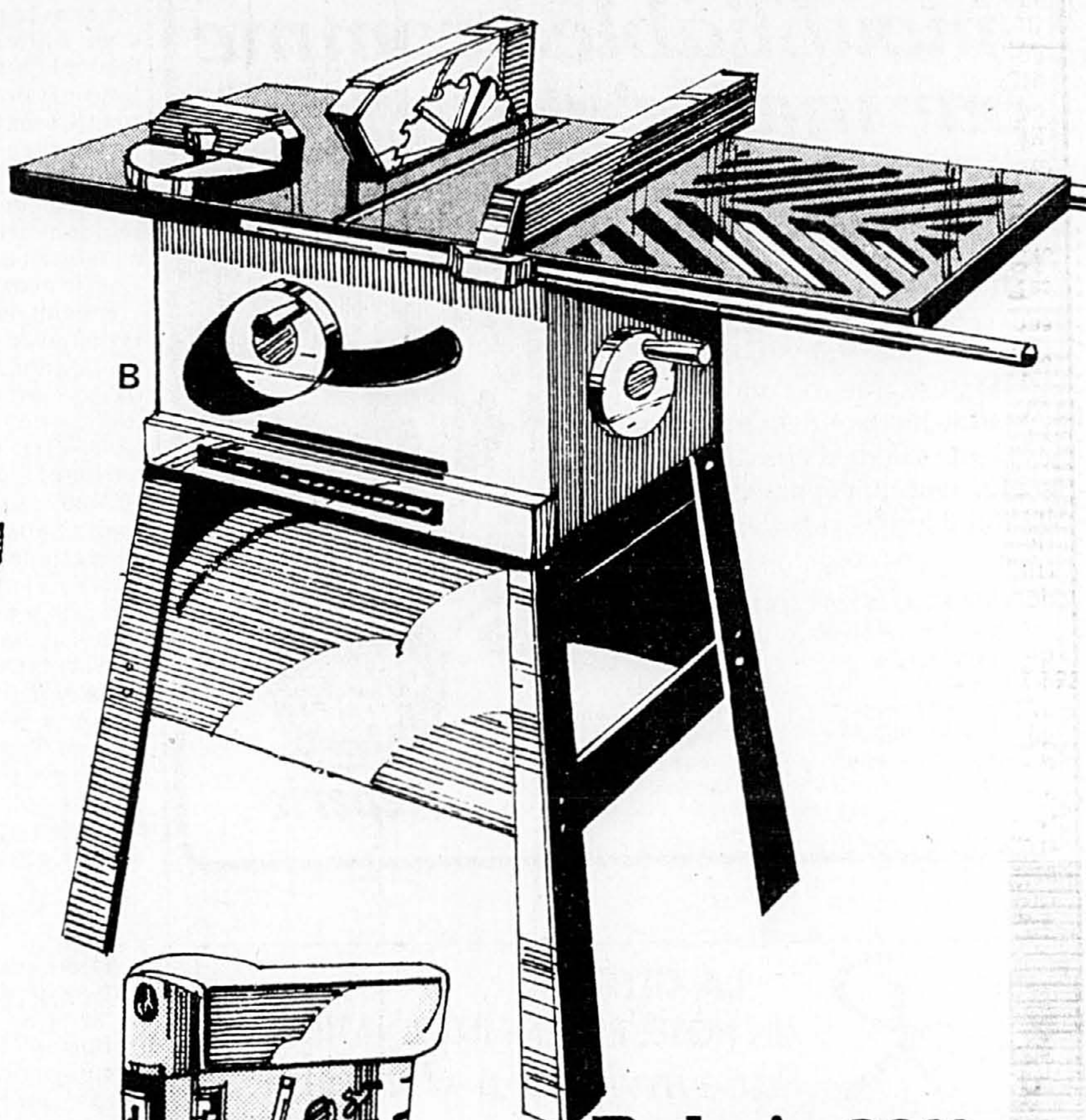
K. Modèle deux étapes 24". Transmission de luxe 3 vitesses et 2 vitesses pour marche arrière. Pneus semi-pneumatiques. Contrôles bien placés pour manèment en toute facilité. Démarreur et chaînes inclus.

Non représentés	Prix ord. Simpsons	Rabais
K1. Rabais 149.96 — Chasse-neige 24", 5 c.v.	999.95	<b>849<sup>99</sup></b>
K2. Rabais 199.96 — Chasse-neige 26", 8 c.v.	1299.95	<b>1099<sup>99</sup></b>
K3. Rabais 24.96 — Chasse-neige S-200, 2.5 c.v.	399.95	<b>374<sup>99</sup></b>
K4. Rabais \$15 — Pelle à neige électrique	159.99	<b>144<sup>99</sup></b>

Articles K1 et K2 avec démarreur et chaînes.

Rayon 690, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit



## Rabais 39<sup>99</sup> Scie d'établi 9"

Prix ord. Simpsons 409.98 **289<sup>99</sup>**

B. De «Rockwell»... scie d'établi à longueur de refente de panneaux 48" jusqu'au centre. Coupe en travers ou en biseau. Etabli 22" x 37" avec rallonge. Dispositif de sûreté facultatif. Base incluse. Modèle 6201B.

## Rabais \$30 Perceuse à colonne 1 1/2"

Prix ord. Simpsons 409.98 **379<sup>98</sup>**

D. Modèle tout usage, 15" de haut de «Rockwell». Moteur 1/2 c.v., 4 vitesses avec poulies. Mandrin de blocage. Table 10" x 10 1/2". Commutateur de sûreté. Modèle 15-085.

## Rabais \$8 Toupie 1 c.v.

Prix ord. Simpsons 77.99 **69<sup>99</sup>**

F. Toupie «Black & Decker» avec grande poignée moulée pour manèment aisé. Moteur 120 volts, développant vitesse de 22,000 tr/min. Réglage de profondeur de coupe de haute précision, gradué en 1/64". Modèle 7620.

## Perceuse 3/8" «Black & Decker»

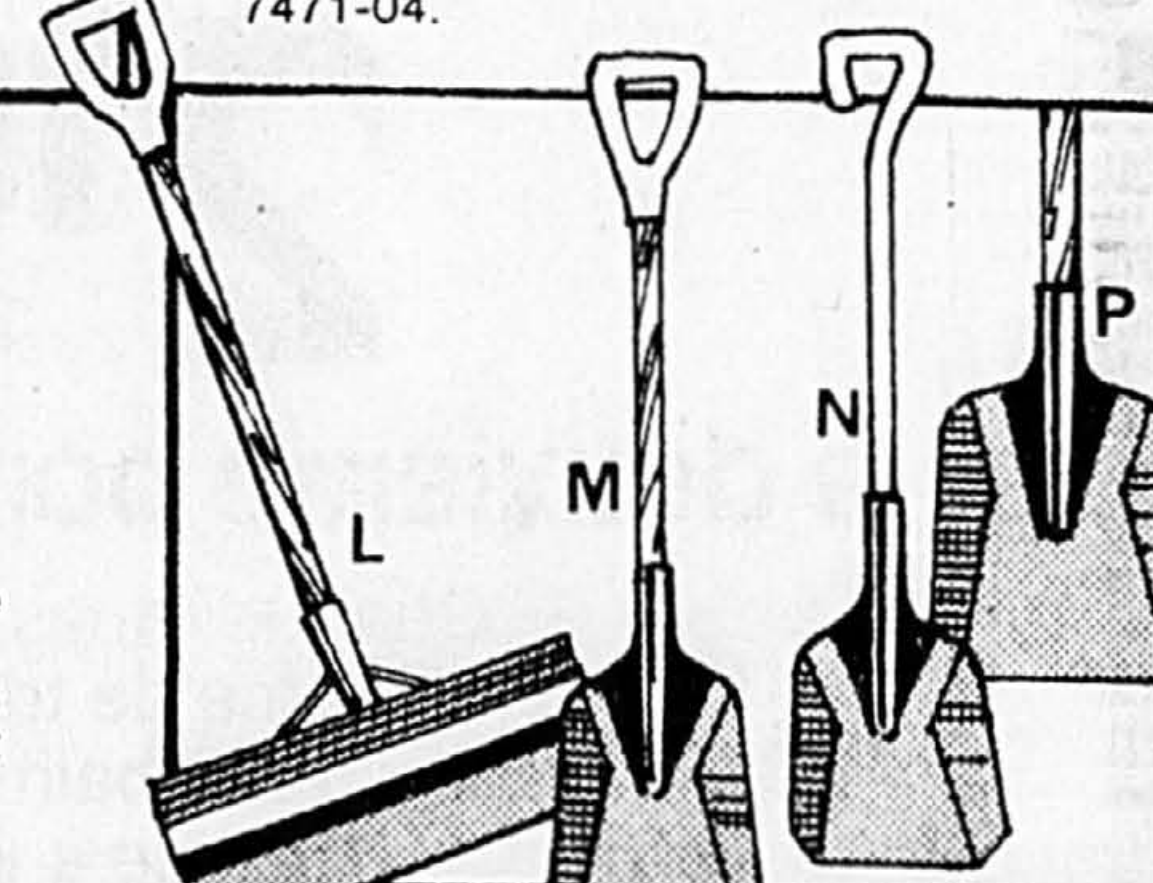
Prix Simpsons **34<sup>99</sup>**

H. Perceuse vitesse variable, à inverseur de marche. Moteur 3 ampères, développant 0-1200 tr/min. Peut aussi être utilisée comme tournevis. 120 volts. Modèle 7190.

## Rabais 9<sup>99</sup> Ens. «Work Wheel»

Prix ord. Simpsons 79.98 **69<sup>99</sup>**

J. De «Black & Decker»... une perceuse/décapeuse à 2 vitesses; contrôle jumelé. L'ensemble comprend: étui plastique, papier abrasif, tampon de polissage, brosse en fil métallique et support pouvant être fixé sur établi. Modèle 7471-04.



## Rabais 11% à 14% Pelles «Barrie»

Modèles aluminium robuste avec manches en bois dur. Prix ord. Simpsons

L. Pousse-neige aluminium 18"	8.49	<b>7<sup>49</sup></b>
L1. (Non représentée) — Pousse-neige 24"	9.69	<b>8<sup>49</sup></b>
L2. (Non représentée) — Pousse-neige 30"	10.99	<b>9<sup>49</sup></b>
M. Pelle pour auto	5.69	<b>4<sup>99</sup></b>
N. Pelle aluminium	4.69	<b>3<sup>99</sup></b>
P. Pelle tout usage	6.99	<b>5<sup>99</sup></b>